revue d'histoire du bas saint-laurent

Vol. IV No. 1 Mai 1977

L'EXPLOITATION FORESTIERE

- Les chantiers
- Le "gars" de chantier
- Compagnies et concessions

revue d'histoire du bas saint-laurent

EXECUTIF:

Président	Jean-Yves Leblond
Vice-présidents	Antonio Lechasseur
	Jacques Ouellet
Secrétaire	Marie-Ange Caron
Trésorier	Germain Thériault
Directeurs	Robert Claveau
	Noëlla Jean Bouchard
	Jacques Lemay
	James-Douglas Thwaites

Comité de rédaction de la Revue	Robert Claveau
	Noëlla Jean Bouchard
	Antonio Lechasseur
	Jacques Lemay
	Jacques Ouellet
	James-Douglas Thwaites
Conseillère	Lisette Morin

Revue publiée
par la
Société d'Histoire
du Bas Saint-Laurent
60 ouest, de l'Evêché
Rimouski, Québec.

mai 1977 volume IV numéro 1

SOMMAIRE

EDITORIAL: OUTILS INDISPENSABLES A L'HISTOIRE REGIONALE
James-D. Thwaites 2

LES CHANTIERS D'AUTREFOIS
Lionel Pineau 3 à 5

LES OBLIGATIONS D'UN "GARS" DE CHANTIER
Jos.-M. Levasseur 6 à 8

IL Y A QUARANTE ANS. . . QUAND LES "BARONS" DU BOIS TENAIENT UN PAYS SOUS LEUR LOI
Jacques Lemay 9 à 13

UN PROJET AUDACIEUX. HUBERT GAGNON AU FOND D'ORMES
André-A. Gauvin 14 à 15

UNE CHRONIQUE: 1907 A LAC-AU-SAUMON
Normand Poirier 16 à 17

HISTOIRE D'UNE PEUR. LA VISION DU COMMUNISME DANS LE "PROGRES DU GOLFE"
Noëlla Jean Bouchard 18 à 22

DEBATS POLITIQUES ET MOEURS ELECTORALES DANS LE COMTE DE RIMOUSKI EN 1891
Antonio Lechasseur 23 à 26

JEAN BERNARD PELLETIER ECUIER NOTAIRE ASSURE SES VIEUX JOURS
Robert Claveau 27 à 28

Page de la couverture:

"L'exil de familles entières au milieu des bois"
Mgr Léonard, 1926.

Photo de Madame Yvonne Deschesne, Sainte-Blandine.

Dépôts légaux: BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU QUEBEC
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU CANADA

La distribution du présent numéro a été facilitée grâce à la collaboration de la maison Les Distributions Eclair: Roland Amiot, concessionnaire.

Numéro international normalisé des publications en série: ISSN-0381-8454

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

POUR COMPLETER VOTRE COLLECTION

Tous les numéros de la **Revue d'Histoire du Bas Saint-Laurent** sont disponibles. Après trois (3) années complètes de publication, la rédaction a déjà à son actif neuf (9) parutions. Nous sommes certains que les dizaines d'articles qu'on y retrouve sont susceptibles d'intéresser un vaste public. Voici brièvement quelques-uns des sujets qui ont fait l'objet de recherches de la part de nos collaborateurs: la troisième église de Rimouski (le musée régional actuel), le naufrage de l'Empress of Ireland, le feu de Rimouski, Mgr Georges Courchesne, la Vallée de la Matapédia, les Caisses populaires, l'électricité, les transports dans la région, etc. Voilà souligné tout l'intérêt que nos auteurs portent à l'histoire régionale.

BOURSE D'ETUDES

Un finissant en histoire de l'Université du Québec à Rimouski, et collaborateur régulier à la **Revue d'Histoire du Bas Saint-Laurent,** monsieur Antonio Lechasseur, s'est mérité une Bourse spéciale de Maîtrise du Conseil des Arts du Canada.

Monsieur Lechasseur poursuivra ses études en septembre prochain à l'Université du Québec à Montréal. Il compte se spécialiser en histoire sociale des phénomènes religieux, phénomènes qu'il souhaite lier aux structures économiques. Son champ d'investigation touche l'histoire régionale puisqu'il envisage d'étudier dans son mémoire les institutions religieuses de Rimouski sous l'aspect d'agents économiques de 1860 à 1940.

L'INTERET D'UNE PHOTO

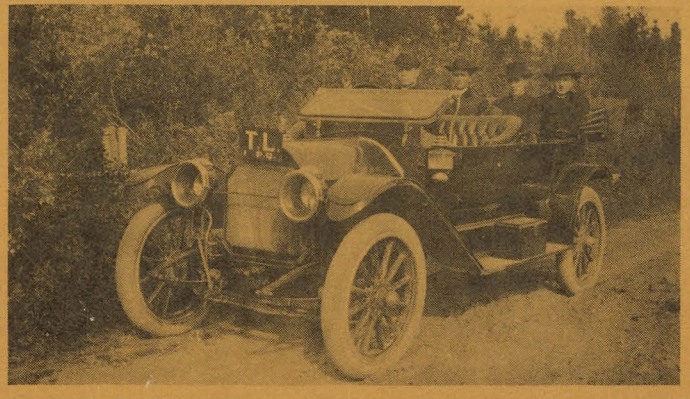

Pour le bénéfice de plusieurs lecteurs, voici le nom des ecclésiastiques qui figurent sur cette photo parue en page couverture du dernier numéro de la Revue d'Histoire du Bas Saint-Laurent. En avant, au volant de la voiture: M. Jos. Ross, de Rimouski. En arrière, de gauche à droite: MM. Jos. C. Langlois, de Sainte-Flavie, Georges Gagnon, de Sainte-Félicité et Eudore Desbiens, d'Amqui, tous quatre étudiants en théologie, en 1913, au Grand Séminaire de Rimouski. L'automobile appartenait à M. Martin Lepage, fils de M. H.G. Lepage de Rimouski.

STAGE D'"HISTOIRE POPULAIRE" EN FRANCE A L'AUTOMNE

Dates du séjour: du 17 octobre au 8 novembre 1977

Objectifs

De plus en plus de groupes québécois s'engagent dans une démarche d'histoire populaire. A une étape de leur évolution, les collectivités et les groupes de citoyens, de femmes, d'ouvriers ou de syndiqués ressentent le besoin de renouer avec le passé, en cherchant à prendre en main leur histoire.

Les stagiaires analyseront les moyens qu'utilisent des groupes dont l'histoire a pu être biaisée ou oubliée, afin de faire revivre leur histoire comme outil d'éducation populaire et d'animation.

Les stagiaires prendront contact avec des groupes français inscrits dans une démarche d'histoire populaire, particulièrement aux niveaux de l'histoire des travailleurs, des femmes, des régions et des minorités nationales ou ethniques.

Qui peut s'inscrire

Les personnes travaillant à l'intérieur de groupes qui interviennent socialement où une démarche d'histoire populaire est entreprise ou qui sont intéressés à amorcer une telle démarche (exemple: groupes de femmes, d'ouvriers, de syndiqués, d'amérindiens, d'immigrants, comités de citoyens).

Les enseignants du niveau secondaire ou collégial qui enseignent l'histoire locale et régionale, susceptibles d'innover à ce niveau.

AGE: 18 à 35 ans
NOMBRE: 20 personnes
COUT: $305.00
DEPOT DES CANDIDATURES:
Office franco-québécois pour la Jeunesse
555 ouest, boulevard Dorchester, suite 1150
Montréal, Québec
H2Z 1B1, Tél: (514) 873-4255

Les formulaires d'inscription peuvent aussi être obtenus à Communication-Québec, 337 rue Moreault, Rimouski, tél: 723-2250 ou Zénith 2-6770 (Ces informations sont tirées du journal "Le Stagiaire", volume 7, no. 3, avril 1977)

éditorial OUTILS INDISPENSABLES A L'HISTOIRE REGIONALE

Chers lecteurs,

Il y a trois ou quatre ans, nous avons senti le besoin de créer certains outils susceptibles de faciliter les travaux d'études régionales. L'idée était de regrouper quelques personnes intéressées à la recherche sur l'Est du Québec et de consacrer nos énergies à la création d'une bibliographie interdisciplinaire et d'un guide aux archives, et également d'entreprendre des inventaires d'archives et de revues.

L'équipe du Projet de recherche sur l'Est du Québec (P.R.E.Q.) s'est occupée de tous les aspects concernant la bibliographie régionale, faisant le tour des centres pertinents de Québec, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane et Gaspé. Elle a regroupé quelques 4,100 titres dans tous les domaines de la connaissance sur notre région et pendant toutes les périodes de son existence. L'équipe les a localisés et les a analysés (avec description du contenu). Actuellement, le tout se trouve sur informatique et les oeuvres sont repérables de plusieurs façons, vg par: - thème
- auteur et institution,
- situation géographique,
- type de document,
- vocabulaire libre.

Nous sommes à la toute dernière étape de la correction et nous espérons sortir à tour de rôle: un guide de l'usager pour la version informatisée (cet été), et un texte imprimé de la bibliographie intégrale (un peu plus tard). Pour ajouts, corrections et informations, communiquez avec M. Christian Bielle à la Bibliothèque de l'U.Q.A.R.

La deuxième partie de ce travail énorme concerne les archives de notre région. Plusieurs équipes y ont participé, entre autres, celles du Regroupement de chercheurs en histoire des travailleurs québécois (R.C.H.T.Q.) et de l'U.Q.A.R. Les projets étaient également de longue haleine et avaient comme objet:

- l'inventaire de certaines collections importantes,
- une liste aussi complète que possible des collections de l'Est du Québec,
- l'implantation d'un centre d'archives à l'U.Q.A.R. au service de la région et axé sur le principe de la décentralisation.

Les inventaires terminés jusqu'à maintenant seront probablement publiés au cours de la prochaine année et comprennent: le Conseil Central Bas Saint-Laurent (C.C.B.S.L.), le Conseil Central Côte-Nord (C.C.C.N), la fondation F.-X. Légaré, les archives de M. Yvon Dumais, le Conseil Régional de Développement (C.R.D.), la Commission Scolaire la Neigette, les Soeurs du Saint-Rosaire. Une première liste de toutes les archives de la région sera disponible au début de juin. Le troisième volet, le centre d'archives, a fait l'objet d'une étude particulière à l'U.Q.A.R. et son progrès sera annoncé ultérieurement.

Vos commentaires et suggestions nous seraient des plus utiles. Envoyez-les au "Comité d'archives", Département des Lettres et Sciences humaines, U.Q.A.R.

D'autres éléments s'ajoutent aux projets précédents mais font partie d'un autre projet spécifique — l'inventaire des revues. Les réalisations jusqu'ici comprennent: **Le messager de Sainte-Anne, Le Centre Saint-Germain, La Terre de Chez Nous 1929-1938.** Nous espérons voir tous les trois rendus disponibles prochainement.

James Thwaites, professeur,
Université du Québec à Rimouski
pour le comité de rédaction

La Rédaction est heureuse de vous présenter le numéro un (1) du volume quatre (IV) de sa Revue, lequel porte, en partie, sur l'exploitation forestière. C'est avec un vif intérêt que nous pourrons lire sur divers aspects de la vie dans les chantiers, sur les obligations d'un forestier et enfin sur le cadre général dans lequel se situent concessions et exploitations forestières dans notre région. Le présent numéro est complété par d'autres articles de qualité qui vont de l'histoire des pionniers du Fond d'Ormes au communisme en passant par une donation de notaire et l'élection de 1891.

En remerciant tous ses fidèles collaborateurs, la Rédaction invite toutes les personnes intéressées à collaborer avec elle en faisant parvenir articles et commentaires.

NDLR

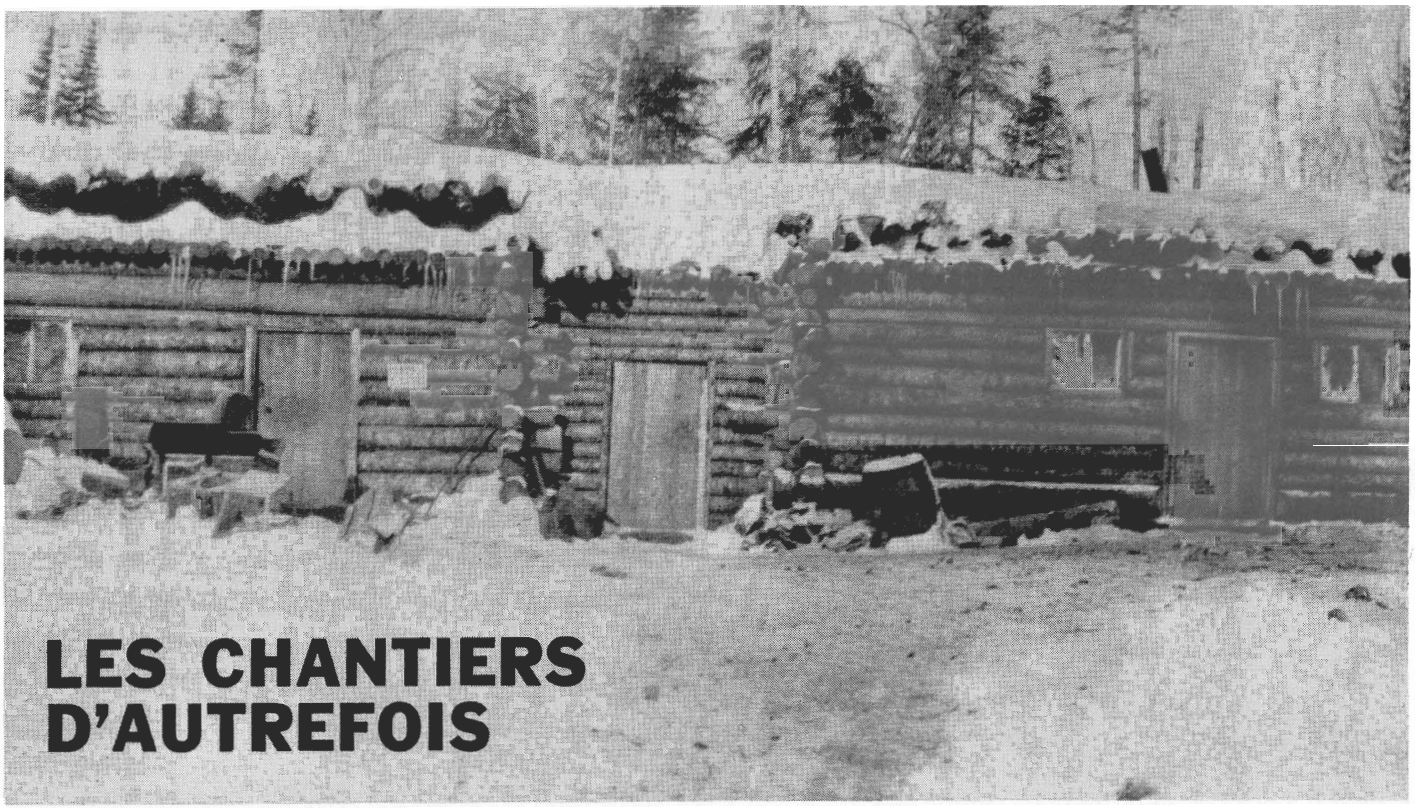

LES CHANTIERS D'AUTREFOIS

Durant la première moitié du XXème siècle, le travail saisonnier en forêt était une pratique courante au sein de la population rurale du Québec. Notre région, fortement agricole, n'a pas échappé à la fièvre des chantiers qui s'emparait des ruraux quand arrivait l'automne. Une fois les récoltes terminées, vers la fin de septembre ou le début d'octobre, les grands garçons et les pères de familles — ceux-ci accompagnés parfois de leurs fils âgés de 15 ou 16 ans — prenaient le chemin du bois, laissant les femmes seules à la maison avec les jeunes enfants pour s'occuper des animaux de la ferme. Les quelques notes qui suivent veulent faire ressortir certains aspects, un peu oubliés, des chantiers d'autrefois: aspects économique, humain, technique.

• ASPECT ECONOMIQUE: UN REVENU D'APPOINT POUR L'AGRICULTEUR

"Dans un pays où la saison morte est de huit mois" écrivait en 1941 Mgr Courchesne, l'agriculture devrait trouver "de quoi soutenir son économie par du travail saisonnier" [1]. Or le travail en forêt assurait aux cultivateurs un revenu supplémentaire appréciable qui leur permettait de payer leurs "termes de terre", d'acheter des instruments aratoires, des animaux, des grains de semence, etc. Revenir avec $1,000.00 dans ses poches après quatre ou cinq mois passés dans les chantiers était considéré, vers les années 1945, comme une bonne "run" dans le bois. Vers 1935, en pleine crise, bien chanceux celui qui revenait avec $300.00.

Pour un bon nombre de cultivateurs d'autrefois dont la ferme n'avait qu'une faible rentabilité, c'était en réalité la forêt qui "faisait vivre la terre", surtout quand celle-ci n'était qu'une "terre de roches". Il faut admettre aussi que chez-nous la forêt a toujours fait partie du paysage familier du cultivateur et c'est tout naturellement qu'il se tournait vers elle quand arrivait le temps des chantiers.

Le monde rural offrait ainsi aux entrepreneurs, aux "jobbers" comme on les appelait alors, une abondante main-d'oeuvre toujours disponible durant la saison morte. "Soixante-quinze pour cent des bûcherons sont des cultivateurs ou des fils de cultivateurs" [2] écrivait en 1940 Mgr Courchesne qui s'intéressait vivement au sort des travailleurs de la forêt. C'est pourquoi les compagnies forestières ne commençaient leurs opérations qu'une fois les travaux de la ferme terminés. De même, elles fermaient les chantiers un peu avant Pâques, permettant ainsi aux cultivateurs de revenir sur leurs fermes pour le temps des "semences".

Cette période allant de l'automne au début du printemps est d'ailleurs celle qui convient le mieux aux différentes tâches exigées par l'exploitation forestière. Ainsi, la coupe, qui s'étendait d'octobre au début de décembre, se faisait alors que les grandes chaleurs étaient finies et que les mouches ne pouvaient plus nuire aux bûcherons. Par ailleurs, au début de décembre, la neige n'était pas encore assez abondante pour entraver considérablement la coupe. Vers la mi-décembre, commençait le cycle du charriage qui était grandement facilité par l'hiver; il était évidemment plus économique de construire des chemins de neige glacée que des routes de terre. On fermait les chantiers vers la mi-février ou le début de mars et ce n'est qu'avec la fonte des neiges qu'un petit groupe d'hommes retournait en forêt pour le flottage du bois (drave) (3).

• ASPECT HUMAIN: FAMILLE, CONDITIONS DE LOGEMENT. . .

Mais ce travail saisonnier en forêt n'allait pas sans causer beaucoup de soucis aux pasteurs du temps, surtout quand ils voyaient partir "pour le bois" une famille entière, homme, femme et enfants. En 1926, Mgr Léonard, troisième évêque de Rimouski, adressait la recommandation suivante à ses prêtres:

Faites. . . tous vos efforts pour empêcher l'hivernement dans ces chantiers, des femmes et des enfants qui y suivraient le père de famille. La privation des offices du culte, de la fréquentation des sacrements, de l'assistance à l'école, durant de longues semaines, crée une situation déplorable pour les enfants, exposés alors à toutes les contaminations morales. De plus, les conditions hygiéniques y sont telles souvent, en dépit des lois provinciales dont on devrait pourtant urger l'application, que la santé physique est exposée, en particulier chez les êtres faibles que sont les femmes et les enfants, à contracter les tares les plus lamentables.

Si les circonstances exigent impérieusement. . . l'exil de pauvres familles entières au milieu des bois, veillez à imposer l'obligation au père, de fournir à sa femme et à ses enfants un logement séparé de celui des ouvriers, comme le veut la loi. (4).

L'on comprend l'inquiétude des pasteurs quand on songe aux conditions de travail et de logement qui régnaient alors dans les camps de bois rond. Ceux-ci étaient loin d'offrir le confort et l'hygiène des camps d'aujourd'hui.

Les camps étaient inconfortables, insalubres et sombres. Heureusement, on passait toute la journée dehors; plusieurs dînaient sur les lieux mêmes du "bûché": un croûton, du lard et de la mélasse gelés avec un peu de thé réchauffé sur un feu de branches de sapin. On rentrait, le soir, harassé, mouillé, affamé. On "soignait" les chevaux, on avalait le repas et on s'écrasait sur le grabat de branches de sapin. Souvent, la neige, qui pénétrait par les interstices du bas-mur, se transformait en glace sous les branches. Les bottes et les bas séchaient autour du poêle et on peut facilement imaginer dans quelle atmosphère la nuit se passait. Mais la fatigue faisait tout oublier. Et la barre du jour retrouvait les hommes en route vers le "bûché" avec le "godendard", le "sciotte" et la hache. (5).

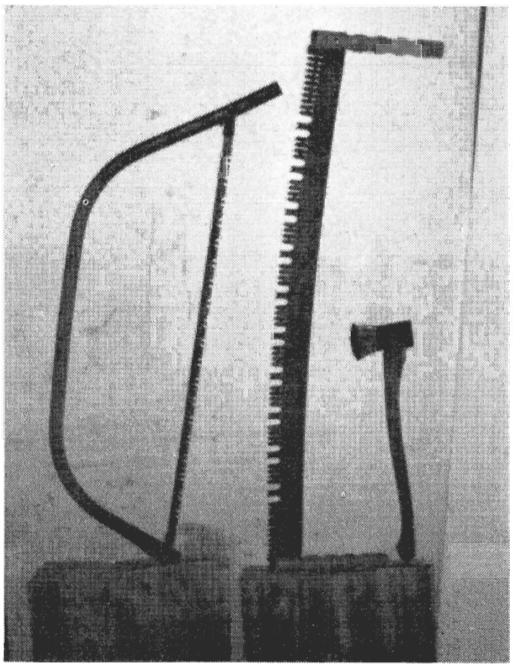

Photo: Réal Thériault.

ASPECT TECHNIQUE: OUTILLAGE ET MODE D'EXPLOITATION

Les deux types d'exploitation, agricole et forestière, étaient aussi complémentaires du point de vue technique. L'outillage de base utilisé pour la coupe du bois comprenait principalement la hache et le "bucksaw", instruments que l'on pouvait retrouver dans presque toutes les fermes du Québec. Quant au charriage des billots, il s'effectuait la plupart du temps au moyen de grosses "sleighs" tirées par les chevaux appartenant aux cultivateurs-bûcherons. Vers 1920, les compagnies Lacroix et Fenderson dans la vallée de la Matapédia ont même utilisé une sorte de locomotive à vapeur sur chenilles qui pouvait tirer jusqu'à cent "sleighs" bien chargées sur des chemins de glace. [6]

Habituellement, les compagnies forestières confiaient par contrat la coupe du bois à des entrepreneurs. Ceux-ci redistribuaient le travail à des sous-entrepreneurs qui, à leur tour, le donnaient à forfait à des bûcherons et à des charroyeurs. C'est ainsi que procédait la Compagnie Price Brothers établie sur la rivière Rimouski depuis le début du siècle. M. Charles Bélanger de Nazareth fut un de ces entrepreneurs ou "jobbers" qui fit chantier durant près d'un demi siècle sur les limites forestières de la Compagnie situées dans l'arrière-pays de Rimouski. [7] Les Vallées de la Matapédia et du Témiscouata ont connu, elles aussi, l'ère des grandes compagnies forestières ainsi que des entrepreneurs et des sous-entrepreneurs de chantiers.

A droite, M. Charles Bélanger de Nazareth qui fut "jobber" pour la Compagnie Price de Rimouski durant plus d'un demi siècle. [Photo prise vers 1940].

Longtemps le travail en forêt a été effectué par des gens provenant en grande majorité du milieu rural et agricole. Longtemps aussi il fut considéré comme une occupation saisonnière hors de la ferme et complémentaire de l'agriculture. Cette conception traditionnelle des chantiers est désormais révolue. Depuis une vingtaine d'années sont apparues de nouvelles méthodes d'exploitation forestière: mécanisation des opérations, utilisation de matériel lourd, établissement de camps permanents, etc. Comme bien d'autres choses disparues du paysage, les instruments et les camps de bois rond de nos bûcherons d'autrefois appartiennent maintenant au domaine de l'histoire et du folklore québécois.

Lionel Pineau
CEGEP de Rimouski

REFERENCES

1. Courchesne G. Mgr. Circulaire au clergé no 81, 6 mai 1941, dans Mandements et Circulaires. Vol. III, p. 40.
2. Courchesne G. Mgr. Circulaire au clergé no 72, 25 janvier 1940, dans Mandements et Circulaires. Vol. II, p. 322.
3. Fortin Gérald. La fin d'un règne. Sciences de l'homme et humanisme 3. Collection dirigée par Fernand Dumont. Montréal. HMH. 1971. pp. 18-19.
4. Léonard J.-R. Mgr. Circulaire au clergé no 64, 15 avril 1926. Evêché de Rimouski. p. 426.
5. Lamontagne Armand. Centenaire de la paroisse de St-Jean-de-Dieu. 1873-1973. Imprimerie Blais Ltée. Rimouski. pp. 28-29.
6. Levasseur Jos-M. En vue d'une étude de la Matapédia. La Revue d'Histoire du bas Saint-Laurent. Vol. 1 no 1, octobre 1973, pp. 12-13.
7. En fait, M. Bélanger travailla 44 ans, de 1913 à 1957, pour le compte de la Compagnie Price Brothers à Rimouski.

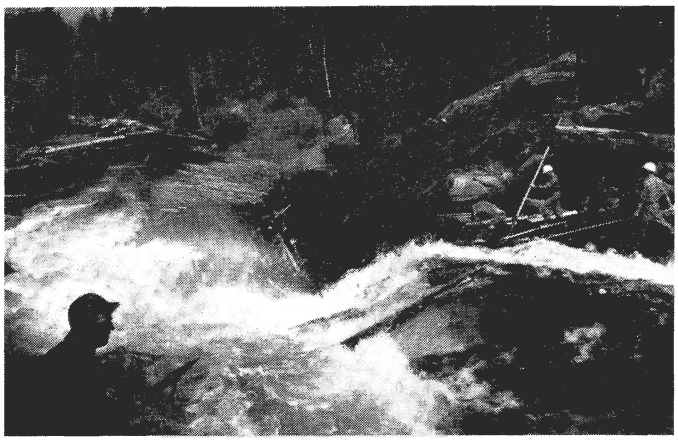

Les "gars" de Menaud. La drave, l'embacle.

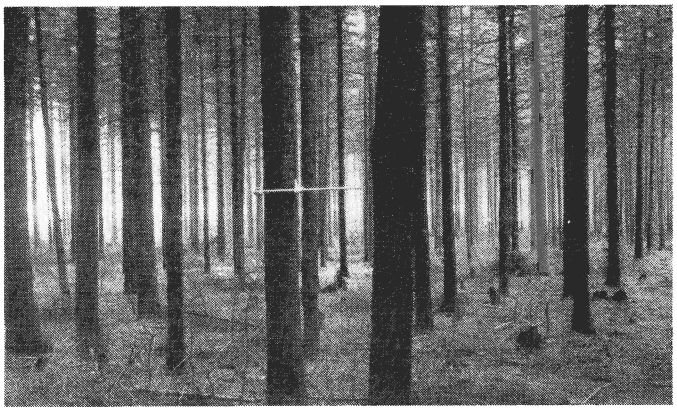

Le rêve d'un bûcheron. Portneuf

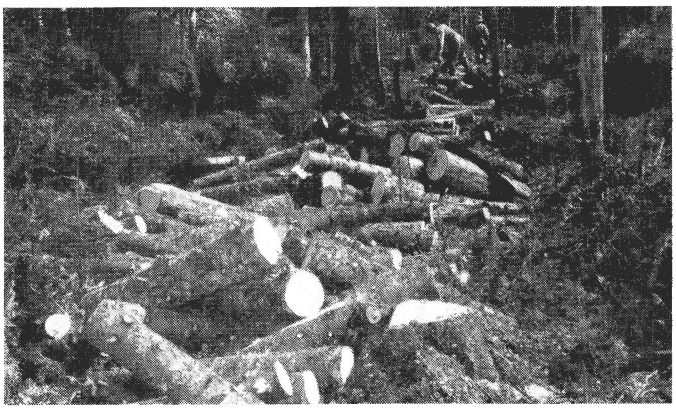

Après le petit déjeuner. Donnacona.

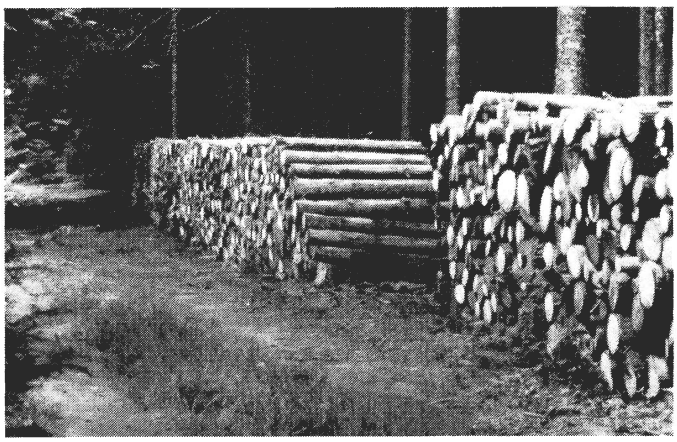

La journée de Caillou Lapierre

LES OBLIGATIONS D'UN "GARS" DE CHANTIER

L'auteur de ce texte est fils d'entrepreneur, de propriétaire de limite à bois et de moulin à scie. Il a rapporté ce dont il a été témoin, ce qu'il a vu et entendu.

Au tout début du XXe siècle, la vallée de la Matapédia s'ouvrait véritablement à l'aventure forestière. D'immenses territoires étaient concédés à des compagnies pour qui la "limite à bois" assurait le fonctionnement d'un moulin à scie ou d'un moulin à papier pour plusieurs années.

Un réseau hydrographique imposant offrait tous les avantages dans le domaine du transport par eau. Par exemple, la Matapédia recevait, dès sa source, la Humqui; quelques milles plus loin, la Causapscal, la Millstream, la Milnikek ajoutaient leurs eaux à la Matapédia déjà grosse de rivières et ruisseaux de moindre importance. De Sayabec à Matapédia et, de là, à la Baie des Chaleurs, le "chemin qui marche" pouvait, à peu de frais, transporter les billots et les billes des chantiers d'automne et d'hiver, vers les moulins de Lac-au-Saumon ou du Nouveau-Brunswick.

Nombreuses furent les compagnies qui se partagèrent les forêts, ruisseaux, rivières de la Vallée. Qu'on pense seulement à Fenderson, Paradis, Brown, Fraser, Price, Madawaska, Lacroix, Champoux et la N.B.I.P. Ainsi nous avons une idée de l'activité intense dont furent témoins intéressés, pendant quarante ans, les habitants de la Matapédia.

Nombreux furent ceux qui crurent que les forêts étaient inépuisables. La "saignée" se fit constante, implacable pour devenir parfois une hémorragie incontrôlable. Il serait sans doute intéressant de se demander dans quelles conditions travaillait un entrepreneur. On pourrait également se demander si la forêt était respectée. Fouillons donc dans quelques contrats, passés entre des compagnies et des entrepreneurs, aux environs de 1940. Nous pourrons préciser les diverses étapes d'une "opération" forestière.

Il n'est pas dans notre propos de décrire comment on devenait entrepreneur. On peut affirmer que si l'on était "connu" et, à plus forte raison, dans les bonnes grâces d'un "boss", on pouvait obtenir des "morceaux" de forêt où les arbres étaient drus, serrés, gros et hauts, "proches" du camp et "sur le grand chemin". Le contrat respecté, si "l'année" était

trop bonne, histoire de ne pas vous rendre trop indépendant, on vous confiait l'année suivante un territoire "moins riche". Monsieur J.-M. Bouchard de Causapscal l'a appris à ses dépens.

Le contrat d'exploitation forestière pouvait compter jusqu'à vingt-trois (23) parties avec, en annexe, les règlements forestiers de la compagnie et une carte délimitant le territoire confié à l'entrepreneur.

LE MEMOIRE DES CONVENTIONS

• Emplacement. Quantité. Espèces. Prix. Dimensions.

L'emplacement des travaux déterminé sur la carte, l'entrepreneur s'engageait à couper et à livrer "tous les bois marchands des différentes sortes et espèces énumérées. . ." Cette entente pouvait durer de septembre à mars. Par exemple, l'engagement portait sur 6,000 cordes de bois à pulpe, à $5.25 par corde (prix 1943). Chaque bille devait mesurer 49" de longueur et le diamètre le plus petit était de 3".

Il va de soi que l'entrepreneur s'engageait à faire tous les travaux "accessoires" requis pour effectuer les opérations prévues "sans rémunération ou compensation additionnelle".

Par travaux accessoires, il faut entendre construction de campement, de ponts et de chaussées. Il est interdit de construire des campements, ponts et chaussées, en bois vert quand des arbres secs, morts ou abattus par le vent sont disponibles. Si tel n'est pas le cas, on ne peut utiliser que du peuplier ou du bouleau verts. Quiconque viole cette clause devra payer $1 pour chaque arbre coupé. Il faut toujours un permis de la compagnie pour couper tout bois, construire, ériger même une ligne téléphonique.

"Sans compensation additionnelle". . . Cette remarque valait encore si la compagnie exigeait une "quantité au-delà de l'estimé" prévu dans le contrat, même si cela entraînait une augmentation du coût des opérations: 6,000 cordes à couper pouvaient devenir 6,300 cordes.

• Coupe des bois. Marquage.

La coupe du bois proprement dite était déterminée de façon précise. Les longueurs et les diamètres des billes ne pouvaient souffrir d'exception à moins "d'instructions écrites" d'un représentant autorisé. La durée des coupes commençait le 15 septembre pour se terminer vers le 31 janvier. Pourtant le contrat se terminait habituellement en mars. Comprenons qu'il faut prévoir le temps de charroyage.

L'entrepreneur doit récupérer toute bille abattue, rencer-

L'entrepreneur doit récupérer toute bille abattue, renversée par le vent, provenant d'arbres verts ou morts. Chaque arbre est coupé à 12" de terre et plus bas, sinon l'entrepreneur devra payer $0.25 par souche. En hiver, il faut donc déneiger la souche. Evidemment, chaque bille est sciée perpendiculairement à l'axe de l'arbre.

La reproduction devra être protégée dans toutes les opérations de coupe. Par exemple, les arbres verts marqués pour la repousse ne peuvent être coupés ou détruits. Qui viole cette clause paie la somme de $5 par arbre. Le tronçonnage se fait à la scie et non à la hache. Tout arbre tronçonné à la hache est refusé. Le houppier de dimension satisfaisante laissé sur le terrain coûte $0.25 chacun en amende. Si l'entrepreneur oublie de couper des arbres, il lui en coûtera $3 par arbre non coupé.

Enfin, toute ligne d'arpentage marquée devra être conservée en coupant l'arbre marqué au-dessus de la marque et à au moins 5 pieds du sol. Chaque offense coûte $2. Si quelqu'un efface, change ou enlève illégalement une borne, marque, poteau, il sera passible d'une amende n'excédant pas $100, d'après l'article 75, S.R.P.Q., 1925, ch. 219.

La coupe terminée, l'entrepreneur effectue le marquage du bois. La "marque" se fait au bout de la bille avec des marteaux: l'un pour les billes de 5" de diamètre et plus, un autre, le "diamond", pour les billes de 5" et moins. Enfin, on marque au pinceau le bout de chaque bille: une couleur pour chaque compagnie. Le vert veut dire: N.B.I.P.

Quand plusieurs compagnies utilisent les mêmes cours d'eau pour les transports, on prévoit une entente ou une compagnie est créée pour trier le bois. Ainsi, on a connu, à l'entrée du Lac-au-Saumon, la Salmon Lake Drave and Boom Association qui effectuait le tri du bois pour quatre compagnies: Price, Brown, Fenderson, Paradis.

Toute pièce de bois qui n'est pas marquée, n'est pas payée; la compagnie effectue le travail et le porte au compte de l'entrepreneur. (La compagnie loue le marteau à $3 l'unité et fournit la peinture gratuitement.)

• Mise en "rouels". Mesurage. Charroyage.

Le bois étant coupé, il faut l'empiler. Ceci doit être fait solidement de façon à faciliter le mesurage en tout temps.

Chaque empilement est séparé d'au moins 4 pieds, les deux extrémités étant affleurées pour l'inspection et le mesurage. Evidemment, on met séparément en "roules" les billes de différentes longueurs. L'entrepreneur doit également débarrasser le devant et le dessous des empilements pour favoriser le lancement des billes à l'eau ou le chargement sur traîneaux, tout en tenant compte des pentes du terrain pour faciliter le "roulement des billots".

Le bois empilé sur la glace d'un cours d'eau doit être entouré de bois d'estacade aux frais de l'entrepreneur. Enfin, tous les longerons des empilements doivent être de bois non marchands.

Selon un horaire plus ou moins précis, les billes seront examinées, mesurées et triées par les mesureurs jurés du gouvernement, mais nommés par la Compagnie. Les billes seront mesurées à nu aux deux extrémités. Le bois à pulpe sera compté à la corde, au pied cube. Evidemment, les mauvais empilements (pentes, trous, gros bouts d'un côté), les billes placées dans l'eau, la neige, ne seront pas mesurés ni payés.

En outre, l'entrepreneur loge, nourrit gratuitement les inspecteurs, les mesureurs, leurs aides et leurs chevaux. En 1943, il en coûte 25 cents le repas pour les hommes et les bêtes du Ministère des Terres et Forêts. Ces représentants présentent des bons remboursables à l'entrepreneur par la compagnie.

Un contrat valant pour la période du 15 septembre au 1er mars exige habituellement que le charroyage commence dès le 1er décembre, même si la coupe n'est pas terminée.

L'entrepreneur doit fournir une quantité suffisante d'hommes et de chevaux, d'outillage, pour permettre le complètement du charroyage avant le 1er mars. La compagnie se réserve le droit de tracer tous les chemins, tracés choisis de manière à ne pas nuire inutilement à la jeune croissance.

• Hommes. Chevaux. Outillage

L'entrepreneur doit bien traiter ses employés sous tous rapports et ne leur réclamer que des prix raisonnables pour les effets et la marchandise qu'il leur fournira. Tout employé doit être rémunéré selon "les gages du gouvernement". On peut "moins" payer un jeune inexpérimenté, un ouvrier infirme ou trop âgé "suivant la pratique établie et reconnue par le gouvernement provincial". Le travail à forfait sera approuvé par la compagnie pour que l'employé d'habileté moyenne gagne au moins un salaire égal à celui des autres. Si un entrepreneur reçoit $5.25 la corde, en 1943, on peut imaginer ce qui reste au bûcheron, à la fin d'une "run".

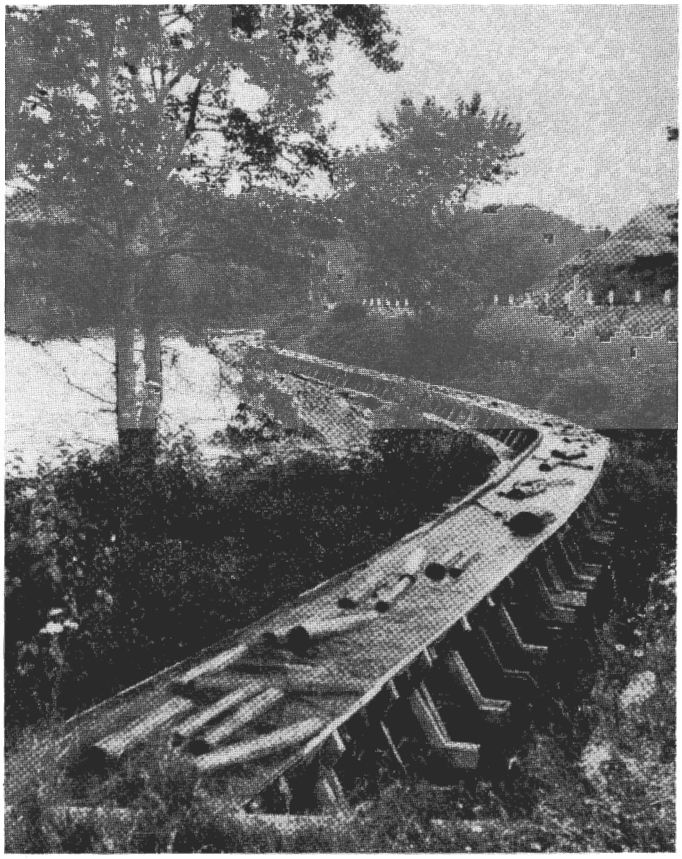

Sur la rivière Matane, du temps de Price Brothers.

Quel que soit le contrat, l'engagement se fait par écrit sur "les formules de la compagnie".

Un cheval se loue $10 par mois. On le nourrit. On paiera $12 par mois pour un cheval nourri, avec harnais et traîneau.

Tout employé sera renvoyé sans délai s'il est jugé incompétent par la compagnie, s'il viole les règlements, les lois, s'il blasphème "trop".

A la location d'un cheval, on doit inscrire le nom, la couleur, l'âge, le poids: King, Black and White, 7 years, 1600 lbs et Belly, Brown, 9 years, 1515 lbs. On déclare, selon l'affidavit, être le propriétaire de ces bêtes. Il est interdit de les maltraiter. On doit les bien loger, nourrir, "ferrer". Habituellement, on n'est pas aussi précis lorsqu'il s'agit des hommes.

Si l'entrepreneur ne possède pas tout l'équipement nécessaire, la compagnie peut louer tout l'outillage pour la durée du contrat. Voici quelques articles loués et le prix de location comme vu et lu sur un contrat:

1 harnais simple, neuf, seconde main	$2.50 set
Sleigh neuve	7.00 set
seconde main	5.00 set
Sleigh chevaux double	4.00 set
seconde main	3.00 set
Couvertes double neuve	.45 paire
seconde main	.25 paire
simple neuve	.25 paire
simple seconde main	.15 paire
Poêle, cuisine, camp neuf	4.00 chaque
seconde main	2.00 chaque
Poêle heater, camp neuf	2.00 chaque
seconde main	1.00 chaque
Tentes 16' x 24'	4.00 chaque
10' x 12'	2.00 chaque

Enfin, tous et chacun doivent respecter intégralement tous les règlements, lois de la compagnie, des ministères ou d'autres organismes gouvernementaux. Par exemple, les lois de la chasse et de la pêche interdisent les armes dans un camp. On ne peut garder et/ou fabriquer des boissons alcooliques dans un camp. L'entrepreneur est tenu d'afficher tous les documents pertinents. A défaut de se conformer aux règlements et lois, l'entrepreneur peut perdre son permis ou se voir priver de certaines sommes d'argent ou privilèges.

- **Financement.**

L'entrepreneur pourra recevoir "des avances" de la part de la compagnie. Ainsi, on pourra "avancer" $2.75 pour une corde de bois coupé, mise en "roules", sur le chemin. La somme de $2.25 sera versée pour du bois livré au dépôt. Ces "avances" se font à compter du 1er octobre, soit un mois après le début des travaux, toujours selon les rapports des mesureurs. Il faut noter que la compagnie se paie d'abord avant "de faire des avances" à l'entrepreneur. Advenant le cas d'un entrepreneur qui ne puisse "arriver", la compagnie pourra recourir à la résiliation, à la saisie. Un contrat contient aussi la clause de violation de propriété.

- **Accidents. Incendie. Hygiène.**

L'entrepreneur est soumis à tous les règlements et exigences de la Loi des Accidents du Travail: rapports, bordereaux de salaires, etc. Des compagnies récompensent même des entrepreneurs qui ont connu peu d'accidents. Ce "cadeau" se fait avec des sommes prélevées sur les revenus des autres entrepreneurs.

L'incendie reste la plus grande préoccupation des deux parties. Ainsi tous débris, copeaux doivent être enlevés jusqu'à 100 pieds autour des bâtisses, campements, ponts, chaussées.

Du 15 avril au 1er novembre, aucune cigarette ne sera vendue "à qui que ce soit" "sur les limites" de la compagnie. Evidemment seul un garde-feu dûment nommé peut permettre un "brûlé". Personne ne peut circuler sans un permis, un insigne ou une plaque d'identification.

Enfin, en cas d'incendie, l'entrepreneur met immédiatement ses hommes à la disposition du garde-feu ou du représentant de la compagnie.

Tout camp doit être construit dans une clairière à au moins 100 pieds de tout cours d'eau et répondre aux exigences gouvernementales concernant les camps forestiers.

Les prises d'eau seront à 100 pieds de toute cause de pollution. Les déchets se placent dans des trous creusés à cette fin, trous couverts et changés de temps en temps. Les latrines et écuries devront être érigées à au moins 100 pieds d'un cours d'eau, en bas du courant du camp, de façon à prévenir toute chance de pollution des prises d'eau.

Les animaux morts devront être transportés à 500 pieds de toute route, cours d'eau, et enterrés selon les usages.

Enfin, un endroit approprié pour le lavage du linge devra être aménagé à la satisfaction du représentant de la compagnie.

Telles sont quelques-unes des obligations d'un "gars de chantier", l'entrepreneur. Au fait, la compagnie a-t-elle des obligations envers lui? A bien y penser, peut-on "revenir contre son père"?

Jos.-M. Levasseur,
Collège de Rimouski

IL Y A QUARANTE ANS

QUAND LES "BARONS" DU BOIS TENAIENT UN PAYS SOUS LEUR LOI

• LES PREMIERES VICTIMES DU SYSTEME

"Nous avons averti les compagnies de bois qu'elles n'auront droit à aucune réduction dans les droits de coupe si les salaires raisonnables ne sont pas payés aux bûcherons" (1). C'est en ces termes teintés d'une fermeté toute velléitaire que le premier ministre québecois d'alors, Alexandre Taschereau répondait au député de Dorchester, Onésime Gagnon qui s'était plaint des conditions indécentes infligées aux bûcherons de son comté par les grandes compagnies de bois. Les syndicats catholiques rétorquaient de leur côté que "les promesses faites au ministère par les compagnies, concernant les salaires des bûcherons, ne sont pas pour la très grande partie aucunement respectées. . . que les employeurs profitent et abusent du fait qu'il y a beaucoup de chômage pour employer des bûcherons à des salaires de famines." Plus près de nous, le conseil municipal de Notre-Dame du Lac (Témiscouata) affirmait par résolution officielle "que les bûcherons pour une grosse proportion gagnent à peine leur nourriture et que leur famille est obligée d'être soutenue par la charité publique".

Ce problème étant devenu général, le directeur du journal, Le Devoir, Omer Héroux réclamait l'institution, dans les meilleurs délais d'une enquête afin de "mettre à nu le fond de la situation qui permette au gouvernement de savoir exactement à quoi s'en tenir sur les conditions faites aux bûcherons dans les chantiers de la province de Québec" (2).

Mais le gouvernement libéral avait d'autres chats à fouetter en cette période de crise générale où les prix et la production ne cessaient de descendre et le chômage d'augmenter. Au lieu de la convocation d'une enquête, le gouvernement s'était résolu de "passer l'éponge" sur ces pratiques délictueuses à condition qu'elles cessent d'être ébruitées sur la place publique. Néanmoins les témoignages de l'époque nous font découvrir le sérieux d'une situation qui était peinte plutôt en rose jusque là. A partir de ce moment, l'"inquiétude" à propos de la situation des chantiers est ouvertement dénoncée par les voix officielles: conseils municipaux, spécialistes des questions rurales et forestières, et missionnaires-colonisateurs.

Pour comprendre l'ensemble du problème forestier, il faut aller voir comment se sont implantées ces compagnies qui sont devenues rapidement des empires en s'appropriant d'une façon méthodique la forêt québécoise pour la transformer en un peu moins d'un siècle en un instrument parfaitement approprié à leurs fins.

• LES VERROUS HISTORIQUES

Dans cette sombre histoire, on peut distinguer au moins deux périodes, il y a d'abord celle qui couvre en gros les années 1830-1900, et la seconde, plus récente, qui est celle de l'industrialisation et qui s'achève avec la "Crise" de 1929.

• L'EPOQUE DES "LUMBER-LORDS"

La première pédiode est celle des "lumber-lords", c'est l'époque où le bois est notre grande richesse économique, le produit numéro un de nos exportations. En s'inspirant du libéralisme économique le plus pur d'ailleurs prôné par notre mère-patrie, la Grande Bretagne, nos hommes politiques aliènent à des compagnies privées pour quelques dollars d'immenses réserves forestières prises à même le domaine public. Nos politiciens du moment sont préoccupés par un seul souci: remplir rapidement les coffres de l'Etat en intervenant le moins possible dans le commerce du bois. Dans ce domaine, ils réussissent assez bien, car au lendemain de la Confédération, les droits perçus sur les bois forment après les subsides du gouvernement fédéral la plus importante source de revenus du Québec: "de 1867 à 1901, les revenus du bois constituent environ 20% à 30% des recettes ordinaires" (3).

Néanmoins le système de vente des concessions forestières a permis la fondation d'empires dont certains dépassaient de beaucoup en superficie l'Ile-du-Prince-Edouard par exemple. Les sobriquets dont on affublait les grands concessionnaires: "lumber-lords", "barons du commerce du bois", "King-lumbers", en disent long sur le prestige social dont ils jouissaient. On les savait tout-puissants. Ils étaient d'ailleurs avec les "Lors du Chemin de fer" les grands argentiers des partis politiques. On les accusait à voix basse de s'enrichir aux dépens du Québec, de spéculer sur les concessions, de ne pas verser les "droits de coupe". Arthur Buies expliquera que "des notions désastreuses qui prévalaient, la législation n'a cessé de favoriser le marchand de bois au détriment du défricheur, elle s'est accentuée dans ce sens à chaque période".

L'omnipotence des commerçants expliquait d'ailleurs la mise en veilleuse des lois qui tendaient à éviter le gaspillage et à protéger la forêt.

• LE QUEBEC: UN PAYS SUR MESURE

Les années du tournant du siècle sont celles du grand "rush" des industriels américains sur les richesses naturelles de la "belle province" qui devient en moins d'une décennie leur "colonie" économique favorite. Mais pourquoi le Québec? "Nous on ne va pas chez eux pour les spolier" griffonnait un éditorialiste. Pourtant malgré la période antérieure, le Québec conservait un patrimoine suffisamment riche en ressources forestières pour les nouvelles industries de pulpe et papier et surtout il était facile de se rendre compte qu'il avait un extraordinaire potentiel d'énergie hydraulique capable de faire fonctionner un nombre incalculable de moulins modernes, et tout cela doublé d'une main-d'oeuvre abondante, docile et à bon marché.

Que pouvaient-ils espérer de mieux lorsqu'on sait que leurs forêts étaient déjà en voie d'épuisement et que l'expansion phénoménale de leurs villes (New-York, Philadelphie, Chicago, etc. . .) créaient une demande de plus en plus difficile à combler soit en matériaux de construction, soit pour approvisionner l'industrie de la presse? De ce triste tableau, les universitaires Maurice Lamontagne et Albert Faucher, expliquaient avec détachement, pour ne pas dire une certaine insolence technicienne que "ce nouvel industrialisme allait réussir l'intégration économique du territoire québécois au continent nord-américain" (5). Pour les contemporains, la situation était plus critique, dès 1922 Georges Pelletier écrivait: "Nous n'avons plus guère de forêts accessibles qui nous appartiennent. . . une grande partie en a été définitivement aliénée aux étrangers de 1900 à 1910, nous ne pouvons pas la recouvrer. L'Américain l'a exploitée à fond. Il n'a pas pensé à reboiser les vastes espaces dénudées par la hache ou par l'incendie" (6). Une étude de Victor Barbeau intitulée **Mesure de notre taille** reprenait le même diagnostic "alarmiste". Par exemple en analysant la répartition des principaux groupes dans le secteur de la production du papier, il constatait que les anglo-américains contrôlaient 98.1% de cette industrie tandis que les canadiens-français représentaient 1.9%. Dans son introduction, il affirmait: "comme tous les primitifs des quatre coins du globe qui ont servi de marche pied aux mégalomanes anglo-saxons, nous avons été asservis par les marchands et les industriels. Les voilà, nos vainqueurs. Partout où ils sont installés pour monnayer la nature, nous avons marché derrière eux. Nous sommes devenus bûcherons, flotteurs, journaliers, manoeuvres. Nous avons canalisé les rivières pour leurs bateaux, dévasté les forêts pour leurs scieries" (7). Esdras Minville en reprenant à voix forte ces thèmes austères, montrait que "nous ne pouvons laisser se perpétuer pareil état de chose" (8).

Et la crise vint. . .

Malheureusement dans notre belle contrée, où les anglo-américains pouvaient, tout à leur aise, consolider leur emprise, en conservant un quasi-monopole sur nos richesses naturelles, les répercussions du grand déréglement économique de 1929 se firent également sentir.

Crise de surproduction certes, liée à la baisse dut aux de profit, le "Krash" de 1929 se caractérisait par la destruction massive des marchandises excédentaires et surtout par le sous-emploi généralisé des capacités humaines et matérielles

de production. De ce terrible événement, les statistiques sur cette période ne permettent pas de suivre l'évolution du taux de chômage pour l'ensemble du Québec et il faut se fier à de vagues estimations, ainsi P.E. Trudeau situe le taux de chômage en 1933 à 30% pour l'ensemble de la main-d'oeuvre du Québec (9) tandis que la **Gazette du travail** l'évalue à 28%. Quelles réalités humaines se cachent derrière les chiffres semi-officiels du marché du chômage, derrière ces statistiques trop globales pour être vraiment intéressantes? Comment se répartissaient les chômeures affectés par la fermeture d'usines ou de chantiers forestiers, presque complètement contrôlés de "l'extérieur"? Combien par régions?

Heureusement pour nous aider à nous faire une idée sur les dimensions de ce phénomène de sous-emploi "régional" nous avons retrouvé une étude concernant le Saguenay—Lac St-Jean faite par deux professeurs des H.E.C. Ceux-ci dénombraient avant la "crise" un nombre de 6,200 emplois dans cette région, affectés en majorité à l'industrie forestière, et en 1932, on n'en retrouvait que 3,250 soit une diminution de 52%. "Plusieurs usines durent fermer complètement leurs portes: Port Alfred etc. . . d'autres durent réduire de moitié leur activité" (10). Sachant que des comparaisons de région à région doivent être faites avec une extrême prudence, nous avons tenté de comparer cette dernière région avec la nôtre: Gaspésie—Bas St-Laurent.

• UNE REGION PAS COMME LES AUTRES?

Toutes les régions du Québec, on s'en doute ne furent pas touchées de la même façon par la montée du chômage. A s'en tenir aux évaluations statistiques de certains, la région Bas St-Laurent-Gaspésie aurait été touchée, elle aussi, par la vague de chômage mais ce mouvement aurait été d'une amplitude toute particulière.

On en arrive, parfois, à dire que toute cette immense région ayant toujours été sous-industrialisée, elle aurait par ce fait "encaissé" mieux le choc de la crise. Les gens ayant une capacité à "vivoter", à se replier sur eux-mêmes qu'ils n'avaient plus dans les régions plus industrialisées et urbanisées du Québec.

Cependant cette première impression passée, et en analysant de près la conjoncture régionale durant cette période, on constate que la même concentration des richesses naturelles et du pouvoir économique se trouvaient ici aussi entre les mains de quelques grandes compagnies anglo-américaines aux noms encore familiers aujourd'hui comme par exemple: la Consolidated Paper Co, l'Anglo-Canadian Co, l'International Paper Co pour la Gaspésie, la Price Brothers, la Brown Corporation, la Fraser Co. . . etc. pour le Bas St-Laurent. Toutes ces compagnies dont les actifs variaient entre 45 et 90 millions dépendaient souvent elles-mêmes de quelques "barons" aux noms prestigieux comme les Hearst de Californie ou Lord Rothermere, le roi "anglais" du Papier.

• L'EST DU QUEBEC, UNE PROIE REVEE

De plus pour les grandes compagnies, notre région se présentait comme une "réserve" captive. En effet, contrairement par exemple au Saguenay, elles dominaient incontestablement notre économie régionale sans aucune contrepartie industrielle comme l'aluminium ou l'hydro-électricité. Aussi elles ne se gênaient aucunement lorsqu'elles entreprenaient l'exploitation de leurs concessions, c'était souvent pour expédier le bois à l'état brut vers les usines situées ailleurs au Québec ou vers celles qu'elles possédaient au Nouveau-Brunswick ou dans le Maine.

Tout profit était bon à prendre et les compagnies ne reculaient devant aucun moyen. Parfois les forêts étaient "rasées à blanc" comme il devait se produire dans la vallée de la Matapédia, ou comme le rapporte Emile Benoist, dans le bassin de la rivière Matane à St-Nil et à St-René-Goupil (11). Il leur arrivait au contraire de ne point exploiter volontairement certaines concessions, uniquement acquises pour en dérober le bénéfice virtuel à des concurrents éventuels. En laissant ainsi vieillir la forêt au point qu'elle se détériorait d'elle-même, on engendra une situation identique à celle qui résulte d'une surexploitation: dans un cas ou dans l'autre, c'était immobiliser la forêt au détriment de sa population qui était vouée à l'émigration forcée, faute de ressources et de travail.

Les répercussions sociales de ce phénomène étaient déjà visibles entre 1911 et 1931.

Tableau comparatif de la population des cinq comtés de l'Est du Québec.

	1911	1921	1931
Bonaventure	28,110	29,092	32,432
Gaspé	28,338	33,248	37,675
Matapédia	14,053	20,180	23,135
Matane	13,486	16,113	20,269
Rimouski	23,951	27,520	33,151

Un premier coup d'oeil peut nous faire penser qu'il y avait effectivement un accroissement normal de la population. Cependant lorsqu'on considère que le taux de natalité se situait à plus de 20 pour 1,000, on s'aperçoit que ces comtés n'arrivaient pas à retenir leur accroissement naturel de population. On peut considérer que déjà notre région était considérée comme un pays d'émigration, une sorte de "région ressource" pour le reste du Québec et les compagnies forestières n'étaient pas étrangères à cette situation.

Esdras Minville, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes, originaire d'ailleurs de notre région, restera toujours préoccupé par les malaises de l'Est du Québec. Les nombreuses enquêtes (12) le conduiront à réfléchir sur certaines causes de nos difficultés socio-économiques; elles peuvent se résumer ainsi: a) le blocage du domaine public, b) le manque de coordination dans l'exploitation des ressources, c) l'inadéquation de l'organisation économique.

Les conclusions de Minville sont éclairantes à plusieurs points de vue, d'abord, parce qu'elles peuvent se généraliser pour tous les comtés de l'Est québecois et d'autre part parce qu'elles nous renvoient au problème fondamental du rôle des "monopolistes voraces" selon la terminologie de K. Gailbraith, dans le développement d'une région.

• BLOCAGE DU DOMAINE PUBLIC: UNE VITALITE FIGEE

Ce qu'il veut dire par le blocage du domaine public est clair. Selon ses études, l'immense forêt gaspésienne, par exemple, était aux mains de trois ou quatre grandes compagnies qui en disposaient comme si elles en avaient la propriété exclusive. Celles-ci fermaient à la population la plus grande partie de cette riche forêt en train de se détériorer faute d'une exploitation rationelle. "Nous songeons ici en particulier au sort de la population gaspésienne, vouée pendant de longues années à la pauvreté chronique, avec les maux qui s'en suivent, et à l'émigration, à cause de l'impossibilité où elle a été placée d'exploiter méthodiquement les forêts de son territoire, sa grande richesse" (13).

Cette sorte de gérance exercée par les grandes compagnies n'était pas nouvelle, elle avait un long passé, et on la retrouve décrite déjà au moment de l'arrivée des premiers colons et l'extrait d'une enquête sur l'agriculture en 1868 en témoigne. R. Mauger, notaire de Pabos, dénonce leur pratique au gouvernement en ces termes: "le seul moyen que je connaisse pour donner un élan nouveau à l'agriculture dans notre localité, serait ce rachat par le gouvernement de la Seigneurie de Pabos, qui met une entrave à tout ce qui a pour but l'avancement agricole et la colonisation par le prix énorme de l'arpent qu'elle demande pour ses terres. . . de plus tous les membres de la compagnie sont actuellement en Angleterre et leur agent est parti depuis deux ans. . . ce qui fait que ces terres non concédées sont laissées à ne rien faire pendant qu'il ne manque pas de bras pour les cultiver, surtout depuis que la pêche manque. Ces dernières années, et aussi quand la compagnie était en opération, elle a fait des chantiers qui ont ruiné toutes les terres de la seigneurie. . ." (14).

Dans le comté de Rimouski, on assistait au même phénomène. Des enquêteurs gouvernementaux notaient également ce blocage du domaine public à même lequel certaines paroisses auraient pu tirer leur subsistance et organiser leur expansion: "un obstacle à la colonisation dans la partie nord-ouest du comté consiste dans le maintien à l'état boisé de la section sud de la seigneurie Nicolas-Rioux appartenant aux sociétés Price Brothers et Brown Corporation qui la consacrent pour la production du bois. L'entrée des forêts situées en arrière de St-Mathieu, de St-Fabien, de St-Valérien, de St-Narcisse et de St-Marcellin était **donc bien gardée.** Ce n'est pas que ce rempart soit infranchissable, mais sa pré-

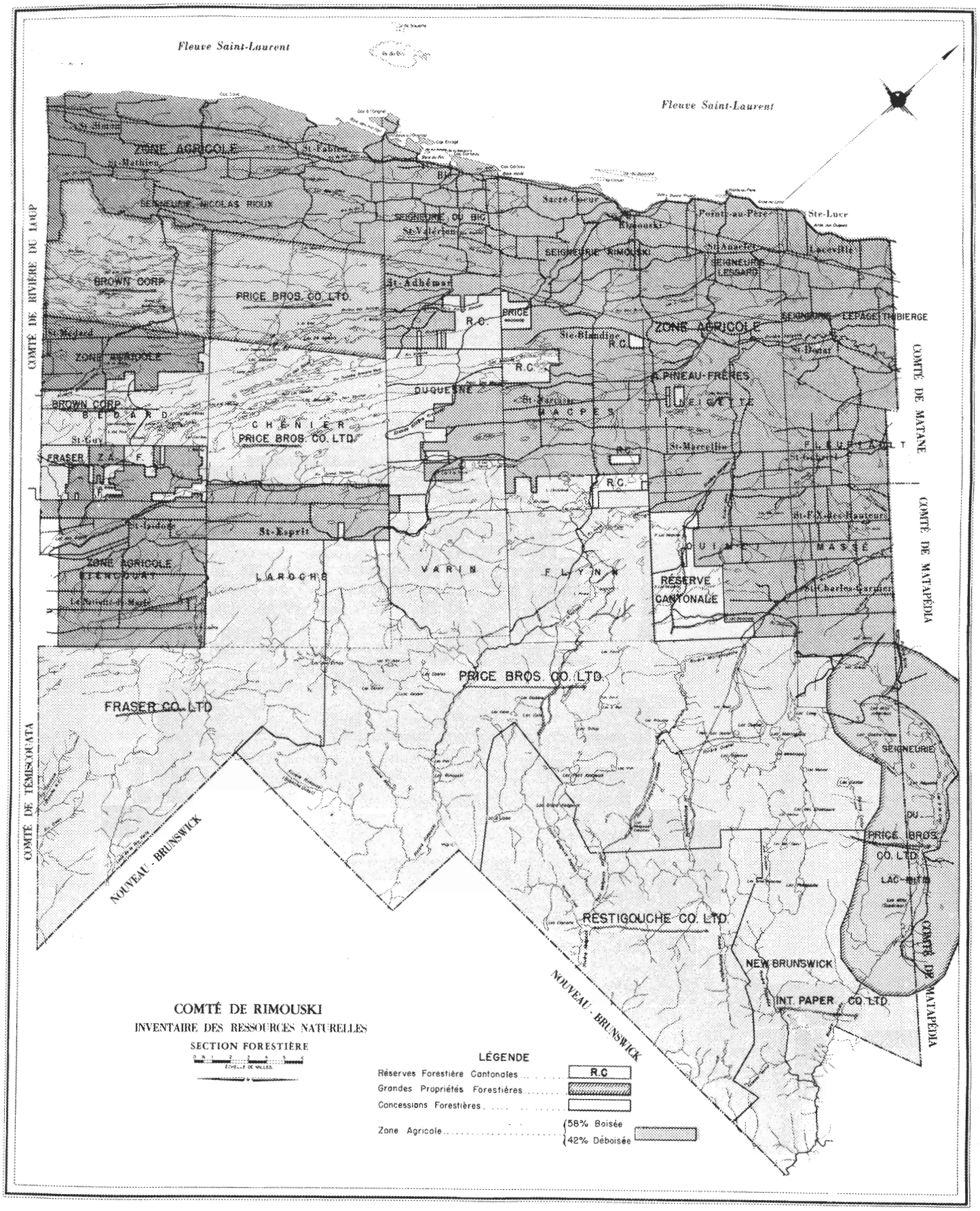

Source: Province de Québec. Ministère de l'Industrie et du Commerce. **Inventaire des Ressources Naturelles. Section Forestière. Comté municipal de Rimouski.** Québec, 1942, p. 26a.

sence a été jusqu'à maintenant suffisante pour tenir de ce côté, la colonisation en échec" (15). En effet, la majeure partie du territoire de l'arrière-pays faisait partie de leurs fiefs et de leurs apanages comme une valeur sûre et intouchable.

Dans la vallée du Témiscouata, au moment des débuts de la colonisation, un des principaux responsables, l'abbé Bernier, missionnaire-colonisateur, alerte le gouvernement du fait, que les terres "libres" étaient devenues tellement rares que les colons devaient être refoulés vers les vieilles paroisses si l'on n'accédait par à leurs demandes, dont l'une suggérait l'achat des terres de la Fraser Co. "Nous avons ici la seigneurie du Lac Témiscouata qui appartient présentement à la Compagnie Fraser, où nous pourrions, après acquisition, établir des milliers de colons avec les plus grands avantages possibles. Ces terrains sont à proximité des grandes routes et des chemins de fer" (16). De peur de froisser l'humeur de la Fraser Co. qui imposait sa domination sur Rivière-du-Loup et le Témiscouata, le gouvernement préféra patauger dans l'improvistaiton d'un essai de colonisation en distribuant quelques petites miettes en subsides par les plans Gordon et Vautrin.

- **Les pressions du "big business"**

Le manque de coordination dans l'exploitation des ressources, c'est la seconde grande raison invoquée par Esdras Minville pour expliquer notre sous-développement économique régional. Selon lui, la pêche et l'agriculture n'étaient que des activités saisonnières qui ne pouvaient durer que cinq ou au maximum six mois par année. Aussi, suggérait-il que les gens de notre territoire puissent s'employer à trouver une occupation secondaire qui pourrait leur assurer un niveau de vie décent, au moins un peu plus comparable aux populations urbaines qui réussissaient à travailler toute l'année.

- **LES PRESSIONS DU "BIG BUSINESS"**

Dans cette perspective, la forêt qui présentait la ressource naturelle la plus importante du territoire était susceptible de fournir cette occupation complémentaire à la population: "Malheureusement, devait-il ajouter; elle est autant dire partout immobilisée, inaccessible à la population". Cette main-mise sur notre principale richesse naturelle par les grandes compagnies ne s'arrêtait pas là. Certains de leurs projets proposaient ni plus ni moins l'anéantissement de certains territoires pour leur plus grand profit. Les projets de la "St-John River Storage Co.", filiale de l'**International Paper,** et de la "Forêt Nationale" de la compagnie **Price** nous donnent une juste idée de leurs appétits voraces.

Pour le premier projet, il s'agissait ni plus ni moins de noyer "40,000 acres de terre arable en pays québecois en dehors de la seigneurie Thomas (propriété de la Fraser Co) dans le seul bassin des tributaires du lac Témiscouata, les rivières et les lacs Touladi et Squatteck" (17). On estimait que cette inondation couvrirait une large partie des cantons de Rouillard, d'Auclair et de Robitaille, et le tout s'annonçait comme une simple répétition de la tragédie du Lac St-Jean lors de l'érection des barrages Duke-Price en 1925. Le but de cette opération était de permettre la construction d'une centrale à Grand-Sault (N.B.) afin d'alimenter un jour, en électricité les usines de l'International Paper situées au Nouveau-Brunswick et dans le Maine.

L'autre projet, celui de la Compagnie Price: **A project for a national forest — A memorandum on the place of forest production in the economy of Rimouski County by A. Graham, nov. 1928,** n'était pas moins inique. Dans le rapport préparé par l'ingénieur-chef de la compagnie, on proposait d'arrêter toute colonisation dans le comté par la création

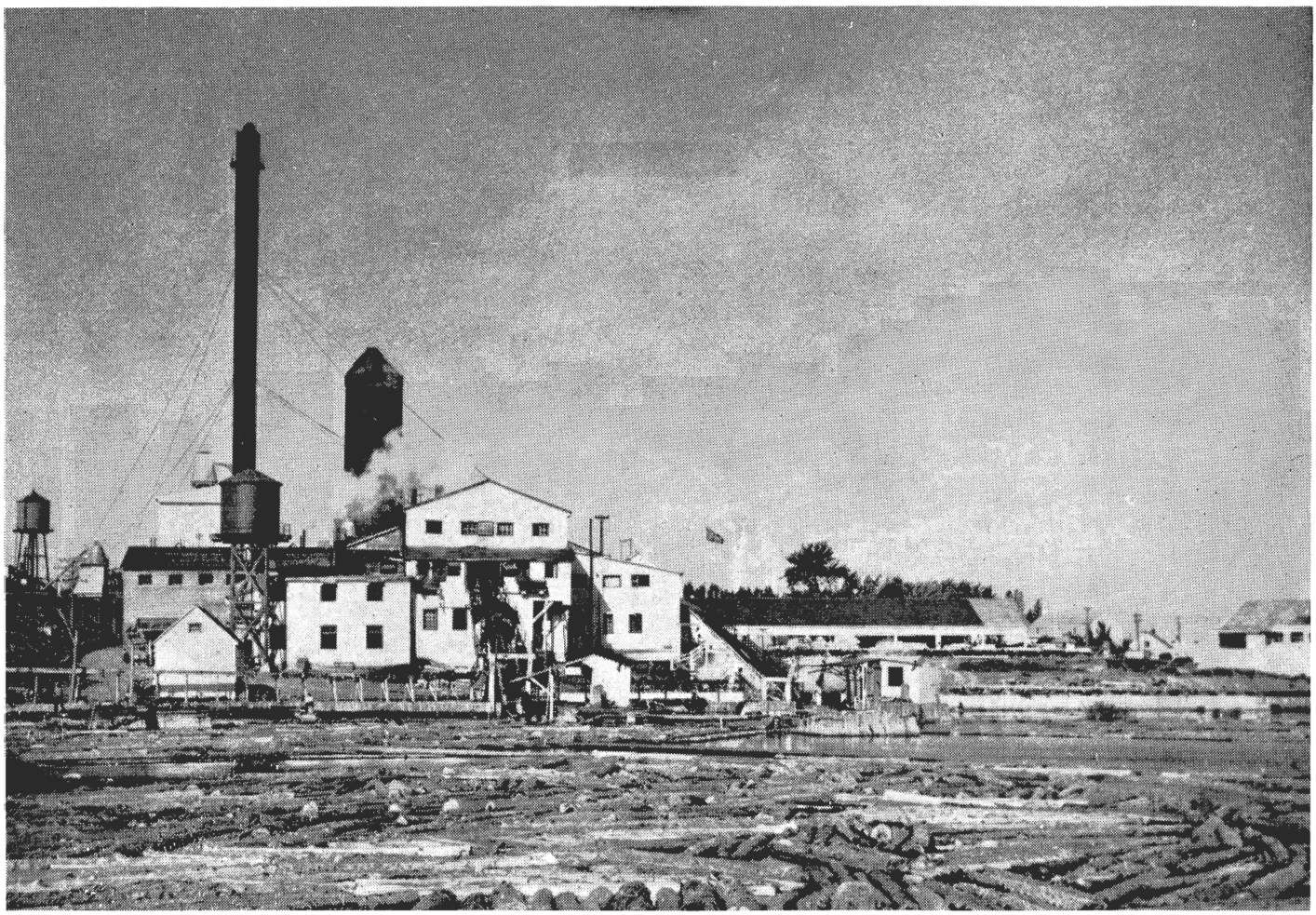

Usine de Price Brothers sur les bords de la rivière Rimouski. **Source: La forêt québécoise, Novembre 1944, VIII, 4, p. 273.**

d'une "forêt nationale", de plusieurs centaines de milles carrés, qui serait gracieusement louée et exploitée d'une façon systématique en vue d'alimenter les scieries de Price, de Rimouski et de Matane.

On ne craignait pas d'assortir à ce projet une menace à peine voilée pour la population locale. "A vrai dire, comme l'incertitude quant à la tenure ou à la jouissance du fond serait probablement suffisante pour empêcher la compagnie d'assumer un nouveau risque industriel dans le remplacement des scieries qui existent déjà, la question qui se propose, au sujet de la prospérité locale, dépend bien plus de la durée de la réserve de bois d'oeuvre que de l'étendue du territoire qui reste sous location". (18)

Il y a là de quoi faire fendiller le rêve de ceux qui croyaient à l'utilisation de la forêt pour le plus grand bénéfice de la population. Pourtant, comment pouvait se défendre une population aussi démunie contre la puissance d'une semblable compagnie dont le budget égalait presque celui de la province?

• NOTRE REGION: UN CHAMP D'EXPLOITATION DU GRAND CAPITAL

Au terme de son analyse, au sujet du sous-développement de l'est du Québec, Esdras Minville en arrivait à dénoncer l'inéquation du système économique d'avec la réalité régionale.

"On aurait pu suppléer à l'insuffisance des capitaux par la mise en commun des énergies productives. Au lieu de cela, le régime économique de la Gaspésie s'est inspiré de l'individualisme le plus étroit. Le capitalisme étranger s'est fait de la péninsule un champ d'exploitation. Inutile de revenir sur le sort fait jadis aux pêcheurs par les marchands de poisson. Ne disons rien non plus du chantier qui a produit en Gaspésie les mêmes effets désastreux qu'il produit partout où il s'installe. L'individu, isolé et dénué, en face de n'importe quelle puissance qui d'aventure voulait tirer partie de lui — Tel était le régime!" (19)

La formule de rechange qui fut alors élaborée par l'élite locale, formée de certains spécialistes des questions rurales, questions sociales et religieuses, peut se résumer ainsi: on demandait que le gouvernement "libère" les ressources naturelles afin de les rendre accessibles à la population, d'autre part, on insistait pour mettre sur pieds dans les meilleurs délais une organisation coopérative qui remettrait entre les mains de la population la gestion de sa vie économique. Cette formule était devenue rapidement populaire grâce aux cercles d'études, aux congrès, à l'**Ecole Sociale Populaire,** etc., etc. et fit naître durant la période 1929-39 des espoirs qui devaient se concrétiser par l'action des sociétés de colonisation qui surgirent à travers le territoire. En effet, durant cette période, une trentaine de colonies s'ouvraient en diverses directions: au Témiscouata, le long de la rivière Rimouski, dans la Matapédia, dans l'arrière-pays de Bonaventure et de Matane.

Durant ces quelques années on assista donc, à la faveur de la "crise", à un repli momentané des grandes compagnies dans la région, il n'en fallait pas tant pour qu'un missionnaire-colonisateur proclame en éditorial que "la dépression économique aura eu le bon effet de faire réfléchir bon nombre de nos "faiseurs de bois" et il semble qu'une nouvelle ère, une époque de véritable progrès commence avec le malaise du bois" (20).

Rien de tout cela, bien sûr, n'est arrivé, ni ne pouvait arriver à notre économie de profits. Une fois que la relance économique se fut produite grâce surtout aux désastres de la seconde guerre mondiale, les "barons" du bois eurent les moyens de rétablir toute leur suprématie sur la forêt. Ils devaient revenir encore avec plus d'ardeur en traînant avec eux leur cortège de mauvaises habitudes héritées d'une vieille histoire: "coupes à blanc", pillage, surexploitation, exportations à l'état brut de presque toute notre richesse naturelle. Cependant le "boom" apparent ne devait pas faire illusion. Il était très vulnérable à la contagion de la récession suivante. Ainsi le pire n'était pas si sûr. . .

Jacques Lemay
UQAR

REFERENCES

1. Extraits de l'article d'Omer Héroux, en première page du journal **Le Devoir,** 11 déc. 1933, vol. XXIV, no 284.
2. **Ibid,** p. 2
3. Hamelin, J., Roby, Y., **Histoire économique du Québec, [1851-1896],** p. 227, Fides, 1971.
4. Buies, A. **L'Outaouais,** Québec, 1889, p. 23.
5. Faucher, A., Lamontagne, M., "History of industrial development" in: **Essays on contempory Quebec.,** P.U.L. p. 31.
6. Pelletier, G., Directeur du journal **Le Devoir,** cité par Richard Arès in: **Notre Question Nationale, T. I** pp. 101-02.
7. Barbeau, V., **Mesure de notre taille** 2e édit., (1936) pp. 17-17.
8. Minville, E., **Le citoyen canadien-français,** T. I, p. 217.
9. Trudeau, P.E. **La grève de l'amiante,** 2e édit. Editions du Jour, 1970, p. 16.
10. Brouillette, B., Dagenais, P., "L'Economie du Saguenay — Lac St-Jean" in: **Actualité Economique,** Jan. 1948, pp. 654-691.
11. Benoist, E., **Rimouski et les pays d'en-bas,** ed. Le Devoir, pp. 163-5.
12. Minville, E., bibliographie très abondante sur ce sujet dès les années 1930, nous pouvons mentionner deux classiques-synthèses: **L'Agriculture** (555 p.) et **Notre Milieu** (439 p.).
13. Minville, E., **Notre Milieu,** p. 181.
14. **Rapport sur l'Agriculture, l'immigration et la colonisation,** D.S. Québec, 1868, appendice no. 12.
15. Piché et Garon, **Commission des ministères des Terres et Forêts & Colonisation,** mars, 1931, p. 31.
16. **Rapport de l'abbé Bernier au Ministère de la colonisation:** 2.09.1936, p. 3. (fonds, Bernier).
17. Benoist, E. **Rimouski. op. cit,':** 50-51.
18. **Ibid,** pp. 55-62.
19. Minville, E., "L'Economie régionale de la Gaspésie" in: **La Forêt Québécoise,** jan. 1944, vol. VII, p. 39.
20. Bernier, abbé, P.E. extrait "Mémoires de Jean Colon": 28.12.1933

UN PROJET AUDACIEUX HUBERT GAGNON AU FOND D'ORMES

On lira sans doute avec quelque intérêt le récit d'un fait assez singulier dans l'épopée de la colonisation au Bas St-Laurent: assez rare par l'étendue du projet et unique, je pense, par l'âge de celui qui en a été le héros.

Hubert Gagnon, fils de Théodore Gagnon et de Hélène Ruest, est né sur le bien paternel, au rang Beauséjour de Rimouski, le 29 avril 1839 et a été baptisé le lendemain en l'église de Rimouski. Le 21 janvier 1867, il épousait à Rimouski Julie Parent, fille de Jacques Parent et de Geneviève Pouliot. Ils eurent onze enfants, dont 6 fils: Adhémar, Eugène, Alfred, Emile, Théodore et Jacques, lesquels se sont tous mariés et ont été établis par leur père sur des terres, au Beauséjour même et ailleurs aux environs.

Cette tâche accomplie, le vieil Hubert ne fut pas satisfait: il voulut en plus préparer l'avenir de ses petits-fils. Vers 1905, à l'âge de la retraite, il se fait concéder, au Fonds d'Ormes, à quelque 25 milles de chez lui, neuf lots de 4 arpents chacun de largeur par un mille de profondeur. Un vrai domaine! Il inscrivit ces lots à son nom, et à ceux de ses fils, d'un gendre et même d'un petit-fils.

Le père Hubert connaissait bien ce coin pour l'avoir parcouru en faisant de la coupe de bois pour des compagnies forestières. L'accès en était rendu quelque peu difficile à l'abord par une fondrière (d'où le nom de Fond d'Ormes); mais ensuite s'étalait un beau "platain", propre au défrichement. C'est là qu'il installa son camp: un assez grand logement d'environ 35 pieds par 40, en bois rond à l'extérieur, équarri à l'intérieur, calfaté (d'étoupe) et blanchi à la chaux; en continuité, un hangar (dit: la "shed") et une étable pour les chevaux, avec des poules à l'étage. En face, une petite grange pour l'usage quotidien des chevaux, et derrière celle-ci, une autre plus grande pour les stocks.

C'est dans ce domaine qu'il passa la majeure partie de son temps pendant une douzaine d'années. En hiver, c'était l'abattage et le transport du bois. Pour cette tâche, il se faisait aider par 5 ou 6 hommes, dont quelques-uns de ses fils; et Julie s'occupait des chaudrons. Dans la belle saison, il y retrounait au besoin, avec l'un de se fils, passer quelques jours ou une quinzaine, pour travailler à l'abattis, faire du labour, des semences ou des récoltes, réparer les constructions, etc. . . Et les prés s'agrandissaient chaque année. On estime à quelque cent acres la terre ainsi livrée à la culture.

Lorsque le défriché et les prés furent suffisants pour répondre aux exigences de la loi, il entreprit de faire "patenter" ses lots. Ce ne fut pas chose facile, car la Compagnie Price ne tenait guère à voir des lots "patentés" au milieu de son territoire d'exploitation et elle "mettait des bois dans les roues". Tenace, Hubert se rend à Québec voir le Ministre des Terres et Forêts; son éloquence — et aussi un peu d'aide du député Tessier de Rimouski — lui permit de gagner sa cause.

Mais tout a une fin. En 1916 ou 17, vu son grand âge, et peut-être aussi l'état de santé de son épouse, il abandonne son domaine du Fond d'Ormes pour finir ses jours dans son ancienne demeure au rang Beauséjour. Son épouse, quoique plus jeune que lui de plusieurs années, le quitta pour le ciel le 20 décembre 1919, à 72 ans et 11 mois. Il l'y rejoignit, en 1925, à 86 ans. On dit qu'un abcès dans le dos, dû à une insolation probablement mal soignée, le fit souffrir pendant ses dernières années et avança la fin de ce patriarche, bâti pour vivre cent ans.

Le père Hubert, en effet, était de grandeur moyenne, mais d'une forte charpente, avec de grosses mains puissantes. Un jour, il aurait, pour éprouver sa force, soulevé un quart de lard salé d'environ 300 livres, qu'il hissa jusqu'à la hauteur de son visage. Il eût aimé le placer sur ses épaules, mais dut y renoncer. Déjà pas si mal quand même! . . . C'était un homme calme, posé dans ses gestes et ses paroles, qui ne sacrait jamais ni faisait usage d'alcool. Très pieux, il lisait chaque jour une page d'Evangile, en plus de la prière du soir et du chapelet en famille.

Epilogue

Ses petits-fils, qui avaient pourtant passé de joyeuses vacances dans le royaume de pépère, ne vinrent pas s'y installer. Quelques fils d'Hubert se rendirent encore y travailler pendant quelques années; mais vers 1927, tout a été vendu à la Cie Price. Depuis un demi-siècle déjà!

C'était la fin d'une aventure où ne manquèrent ni l'audace ni l'énergie, ni la persévérance; mais qui fut sans lendemain. Il ne reste, pour le souvenir, que quelques "ronds d'abattis" encore visibles; le reste a repoussé en jeune bois. Le camp d'Hubert a aussi disparu. Seule une grange construite par ses fils tient encore debout. C'est le destin de bien d'autres terres de colons, dans notre région et ailleurs, qui sont un jour retournées à la nature. Malgré cet échec à long terme, qu'on ne peut lui reprocher d'ailleurs, je crois que l'ancêtre Hubert Gagnon mérite une place à part au Livre d'Or de nos colonisateurs.

André-A. Gauvin

Note de l'auteur: La plupart des renseignements qui m'ont permis d'écrire cet article, ainsi que la photo ci-contre, m'ont été aimablement fournis par le petit-fils Séraphin, encore sur le bien des Gagnon au Beauséjour. Je le remercie sincèrement, et espère ne pas avoir trahi sa pensée. Je n'ai pas cru devoir faire de longues recherches pour préciser les quelques dates approximatives qu'il m'a données. Les faits ne s'en trouvent pas altérés.

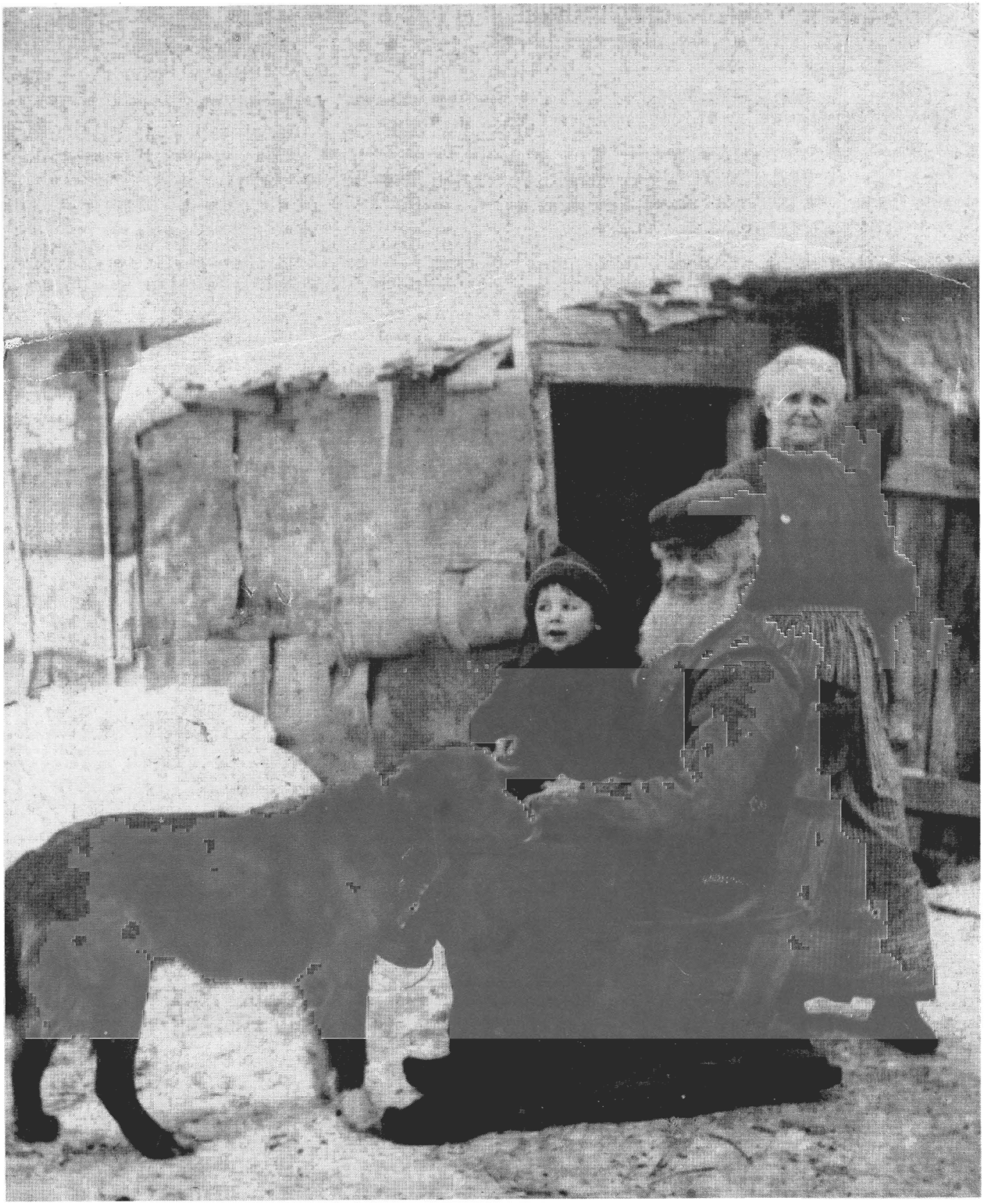

De droite à gauche, devant la porte du "tambour" lambrissé d'écorce de bouleau: Julie, encore alerte et de plaisant visage; son époux et seigneur, sur un trône rustique; le petit Séraphin [5 ans]; et Boule, compagnon fidèle des travaux et des jeux.

UNE CHRONIQUE: 1907 A LAC-AU-SAUMON

Le 8 février 1907, le révérend Alexandre Bouillon, prêtre curé lit le décret d'érection canonique de la nouvelle paroisse de St-Emond de Lac-au-Saumon issue du démembrement de la paroisse de St-Joseph Benoît Labre d'Amqui. Située au coeur de la Vallée de la Matapédia, dans le comté de Matane [1] cette nouvelle agglomération est localisée du côté sud du lac du même nom. Sa population très active tire sa subsistance du travail de la terre ou encore du travail à la journée [2] dans les moulins à scie à steam [3] qui auront vite fait avec leurs déchets d'interdire au "roi de nos eaux" le privilège d'y séjourner.

Point de pont ni en aval ni en amont du lac et des démarches seront entreprises durant l'année pour doter la Tête du Lac [4] d'un moyen de communication entre les deux rives, via Amqui . Quant aux villageois, ils se contentent du bateau [5] pour aller d'une rive à l'autre ou empruntent le côté sud de la rivière tandis que les habitants des rangs suivent le tracé naturel des abords du Ruisseau Sauvage pour partager leurs effets [6] à partir d'Amqui.

Toutefois le moyen de communication par excellence demeure le chemin de fer [7]. Ce mode de transport actionne l'industrie du sciage du bois, un apport économique primordial et capital pour la vitalité de cette nouvelle communauté. L'Intercolonial [8] déroule son ruban d'acier au sud du lac traversant la nouvelle paroisse. Cette route sur rail déterminera l'emplacement de la nouvelle église non en fonction d'une paroisse rurale mais en fonction d'une centralisation accidentelle de maisons autour des scieries dont la productivité dépendra des possibilités de transporter sur de longues distances ce produit qu'est le bois.

Deux endroits de culte: dans le rang III une chapelle-école et au village un hangar-chapelle commence à être levé par des corvées [9], le 14 avril 1907. On y célèbre la première messe le premier mai de la même année. Dans l'attente de l'ouverture de l'église "neuve" dont on bénira la pierre angulaire le 23 juin 1907, le hangar-chapelle noyautera une nouvelle communauté de chrétiens. Se présentent pour assister aux offices du dimanche [messe et vêpres] les gens habitant du côté sud et nord du lac par opposition à ceux des rangs [10] assurés du service dominical à la chapelle-école depuis longtemps déjà. Ces derniers présentent que l'emplacement du nouveau temple déjà acquis de droit dans le rang IV glissent lentement vers le village qui a pris de l'expansion grâce au chemin de terre et l'industrie du bois.

Curé et paroissiens de cette partie de St-Edmond s'affrontent quand on ose parler ouvertement du site futur de l'église paroissiale. On palabre un peu pour la forme dans une discussion à sens unique et on s'entend avec bien des sous-entendus qu'on situerait le temple en haut de la côte [11] entre le rang III et le village. De là à le descendre en bas, c'est une belle "glissade" et l'évêque du diocèse se charge de donner la "poussée": le nouveau temple serait érigé dans le rang II c'est-à-dire à l'endroit où l'on compte le plus de maisons habitées.

Le 22 décembre 1907 est une date d'importance dans les annales religieuses de Lac-au-Saumon, vu les conséquences néfastes qui auraient pu survenir. Le curé avise dans un langage clair, précis et sans détour que dorénavant un seul endroit dispenserait le service divin: la nouvelle église de St-Edmond de Lac-au-Saumon. Les fidèles des rangs n'avaient plus rien à dire sauf obtempérer à l'ordre, ou ignorer le précept dominical les dimanches à venir et peut-être même les années à venir. . .

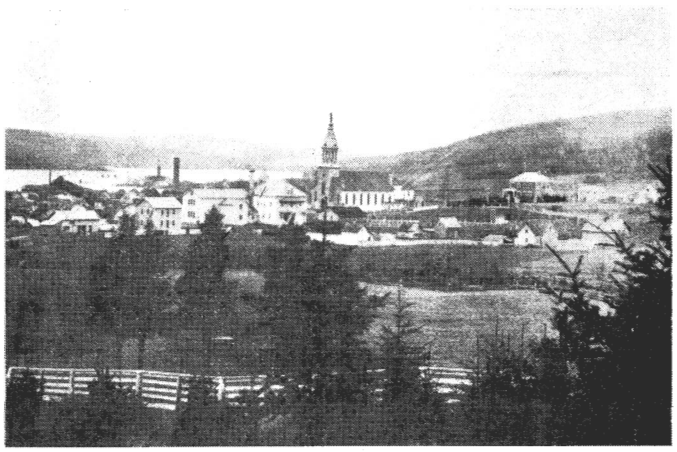

Une vue d'une partie du Lac-au-Saumon.

Précédant la période de la prise de possession du nouveau temple, la vie religieuse s'organise. Jusqu'à maintenant on enterre ses morts dans le cimetière d'Amqui et le 22 septembre 1907 le révérend Belzile de Causapscal trace les limites du cimetière non loin de l'église. A partir de maintenant, on peut mourir en paix: plus d'exil en terre étrangère pour reposer ses os.

Les confessions sont entendues dans les chapelles, école et hangar et par temps plus froid au presbytère où le curé a soin d'y transporter sa grille [12]. Pour donner plus d'apparat au culte, on passe au recrutement des enfants de choeur et on exige comme critère de sélection "des enfants intelligents et capable de se mettre au choeur". Il est bien spécifié que les soutannes seront toutes "du même modèle et du même étoffe". La confection en sera assurée bénévolement par une dame de la paroisse. Invitation est lancée aux enfants intelligents [!!!] "d'aller faire prendre leur mesure".

La fabrique tire ses revenus de la dîme en grain et d'une contribution en bois de chauffage ou encore faute des moyens énumérés ci-haut d'une contribution "sonnante" qui rapporte assez bien pour l'époque. Ce don obligatoire de bois dans un milieu qui en regorge se révélant insuffisant, on doit demander un excédent de vingt sous par communiant si on veut empêcher le curé de glacer dans ses appartements et les paroissiens de congeler lors des cérémonies religieuses. On note des rappels assez fréquents aux fidèles pour satisfaire ce commandement de l'Eglise: on ne sait si les paroissiens manquent de mémoire ou d'argent. . . Toutefois un bazar [13] tenu sur le terrain du moulin à Théberge rapporte la jolie somme de $883.65 et comme recette nette $765.03. Fait à signaler, ce sont des femmes qui sont à l'origine de cet exploit financier.

Même si on prend un "p'tit coup" et qu'on joue aux jeux de hasard [14] [sans doute des cas isolés!!!] la collectivité sait se délasser sainement et sans atteinte à la morale chrétienne. Le docteur Rochon débarque [15] le 15 avril 1907. En plus de ses talents dans l'art de pratiquer la médecine, il est aussi doué pour la musique. Il organise une fanfare [16] qui se fera entendre lors de la messe de minuit de 1907. S'ajoute en plus les soirées d'art dramatique [17] présentées vers 7h.30 au coût d'admission de quinze ou vingt sous le billet. Comme les autres réunions d'associations pieuses ou de marguilliers, elles se déroulent dans la chapelle-hangar, contrairement à d'autres groupements comme l'Union St-Joseph, qui eux, doivent tenir leurs discussions dans la salle d'attente de la gare du chemin de fer.

Le rôle du pasteur de la paroisse ne se limite pas seulement à assurer le service divin mais il permet à l'occa-

sion de conseiller ou de réprimander son monde selon les besoins. L'absentéisme scolaire et la scolarité peu poussé n'étant pas l'un comme l'autre une invention d'aujourd'hui, d'ailleurs les motifs n'en sont pas les mêmes, il adjure ses fidèles de "parler favorablement de l'école". C'est encore lui du haut du chicot [18] qui met en demeure le conseil municipal "de faire venir un inspecteur d'hygiène de Québec" de voir "à ce que les animaux ne s'abreuvent pas à la même eau" que ses paroissiens. Il déplore le manque de propreté autour des bâtisses [19], le manque de ramonage de cheminée [20] et surtout l'insalubrité de certaines privées [21] un "germe pour les maladies contagieuses pouvant causer des épidémies". Aux parents, il conseille fortement de faire chaperonner [22] leurs enfants en âge de se fréquenter par des "personnes responsables et sérieuses".

Tout en invectivant contre la boisson et les jeux de hasard, s'ajoutent des conseils de savoir-vivre et d'étiquette comme enlever son chapeau devant une personne que l'on respecte et à qui l'on s'adresse.

Voilà le portrait d'une paroisse centrée autour de son clocher il y a 70 ans.

Normand Poirier
Lac-au-Saumon

REFERENCES:

1. Détaché du comté de Rimouski en 1890.

1. Détaché du comté de Rimouski en 1890.
2. Beaucoup de travailleurs saisonniers dans cette localité aux nombreuses scieries. Ceci implique une population plus nombreuse à certains moments de l'année, population laborieuse rémunérée pour le travail fait dans une journée.
3. Ce sont des scieries dont la source d'énergie est la vapeur.
   a) centre du village: le moulin Brown Corp.
   b) ouest du village: le moulin Price Co.
   c) est du village: le moulin Fendersen.
   d) nord-est du village (de l'autre côté du lac): le moulin Paradis localisé dans cette section nommé par les gens de l'époque "Paramé".
4. Terme utilisé encore de nos jours pour indiquer l'endroit où la rivière se jette dans le lac. Ne pas confondre avec Pierre Brochu qui s'était installé à la Tête du Lac Matapédia sur la Rivière Saint-Pierre, dès 1833. Vers la même époque, un indien s'était installé comme gardien de poste à ce qu'il semble être Lac-au-Saumon. Et cet indigène du nom de Para était là en 1839.
5. Traversier faisant la navette entre les deux rives de la rivière.
6. On devrait lire PORtager au lieu de PARtager. C'est une déformation des mots employés encore aujourd'hui par les personnes âgées. C'était surtout les denrées qu'on transportait à dos d'homme.
7. Ici dans l'Est du Québec, on compte trois chemin de fer:
   a) Intercolonial: Montréal en passant par Ste-Flavie et Matapédia.
   b) Canada and Gulf Terminal: Ste-Flavie-Matane.
   c) Quebec and Oriental: Matapédia-Gaspé.
8) Le premier train emprunte le tracé en 1874.
9. Montrer à "bras d'homme" les charpentes dans un "coup de main" donné bénévolement. Une tradition qui existe encore dans notre région.
10. En plus de l'indien Para, Pierre Brochu aurait résidé à Lac-au-Saumon en 1848. Il s'agit du fils, dans les environs du "Lac-à-Pitre". Plus tard en 1864, Prudent Michaud s'établit au même endroit et son fils Elzéar s'établira par la suite à Lac-au-Saumon. Il faut aussi compter une certaine famille Duval qui aurait séjourné dans ce milieu entre 1839 et 1864.
11. Une élévation sépare les rangs du village et on nomme cette élévation aujourd'hui "Côte du III".
12. Grillage de bois entre le confesseur et le pénitent.
13. Fête champêtre où les gagnants sont récompensés par des prix donnés gratuitement par les gens de la paroisse.
14. Coutumes non disparues. . . On combattait le fléau de la "boisson" à l'époque par la Société de tempérance, les retraites paroissiales et les 40 heures.
15. Pour descendre du train.
16. Groupe de musiciens.
17. L'ancêtre du Cinéma.
18. Pour remplacer le mot "chaire" par comparaison avec l'arbre sec et sans branche qu'on retrouve dans les forêts.
19. Habitations et les autres parties attenantes.
20. Danger d'incendie. Les feux de cheminées étaient chose courante: à preuve les échelles de bois en permanence sur les toits des maisons.
21. Pour cabinet de toilette ou chambre de bain. A l'époque, ils étaient logés à l'extérieur. Je me permets un écart de langage pour les nommer par leur vrai nom: "Chiotte" ou "bécosse".
22. Il était d'usage qu'une personne d'âge mûr soit présente lorsqu'un couple se fréquentait.

Sources de référence:
Prône de Lac-au-Saumon 1907.
Notes personnelles.

Quelques statistiques sur Lac-au-Saumon en 1907:

a. POPULATION

Communiants	803
non communiants	515
protestants*	5

total population 1318 âmes

*Il faut croire que les protestants n'avaient pas d'âmes.

b. CULTE

baptêmes	30
sépultures	2
premières communions	60
Bancs	$224.90
quêtes	$ 3.61
dîme	$504.00

c. EDUCATION

écoles élémentaires mixtes		4
institutrices		5
élèves garçons	82	
élèves filles	160	
total des élèves		**242**

d. ASSOCIATIONS PIEUSES

Propagation de la foi fonée en 1906
Sainte enfance fondée en 1906
Scapulaire du Mont-Carmel fondé en 1907 (17 mars)
St-François de Sales fondée en 1906.

e. AUTRES REMARQUES

- environ 2 personnes ne fréquentent pas l'église
- 5 à 6 personnes négligent de payer leur dîme
- des problèmes de boisson
- luxe considérable chez certains paroissiens.

Intérieur de la chapelle-école.

HISTOIRE D'UNE PEUR

LA VISION DU COMMUNISTE DANS LE "PROGRES DU GOLFE"

• Même si cette méthode est contestée depuis un certain temps à cause de ses limites et aussi parce qu'on en a abusé, il reste que l'analyse des vieux journaux est encore un indicateur valable de la mentalité de l'époque.

Nous avons choisi cette approche pour savoir si l'arrivée du communisme au pouvoir en U.R.S.S. a eu des répercussions jusque dans le lointain Bas St-Laurent. Afin de cerner le phénomène avec plus de précision, notre lecture du PROGRES DU GOLFE a débordé la fatidique année 1917 pour s'étendre de 1914 à 1945. Les documents étudiés sont, soit des articles que le journal a empruntés à d'autres journaux et reproduits intégralement dans sa page internationale, soit des articles locaux. Nous prenons pour acquis que les emprunts correspondent à l'idéologie véhiculée par le journal.

LE SPECTRE DU COMMUNISME [1914-1917]

Au début de la première guerre mondiale, le PROGRES DU GOLFE avait pris une position nette contre l'Allemagne:

Pour notre part, nous avouons franchement que nous verrons avec une satisfaction toute spéciale l'écrasement de l'Allemagne qui, par son arrogance, a provoqué inconsidérablement cet horrible conflit. [1]

Pourtant, l'entrée en scène de la Russie (2) provoque la confusion et modifie les perceptions.

Impérialisme allemand contre impérialisme russe, pangermanisme contre panslavisme, voilà la racine du conflit actuel. Les responsabilités se partagent; et la Russie peut en prendre sa large part. [3]

L'anti-communisme ne tarde pas à se manifester au sein du journal qui prévient la Russie de la punition qui l'attend. Car la guerre est divine, "comme tous les grands châtiments dont s'arme la justice du Ciel pour rappeler à l'humanité qu'elle a un maître et qu'on ne viole pas impunément ses lois. . . Toutes seront frappées par l'Ange, car toutes furent pécheresses. La Prusse, — ce "péché de l'Europe" comme disait Veillot; la Russie orthodoxe, persécutrice sauvage du catholicisme; l'Autriche chrétienne, mais qu'on n'a pas encore payé pour ses complicités avec l'hérétique, ni pour sa participation dans le dépècement de la noble et sainte Pologne". (4)

Entre 1914 et 1917, le PROGRES DU GOLFE parle peu des pays impliqués dans la guerre. Il semble privilégier les articles neutres, qui donnent des nouvelles du front et rendent hommage aux soldats morts au champ de bataille. S'il arrive qu'on fasse allusion à l'U.R.S.S., les épithètes paraissent choisies avec discernement; on parle toujours d'une nation "efficace", "menaçante", "terrible", "redoutable", "mystérieuse" etc. . .

LE COMMUNISME ARRIVE! [1917]

Malgré la gravité de ce qui se passe en U.R.S.S. en 1917, ce sont les élections fédérales au Canada et l'hostilité à la conscription qui dominent dans les articles du PROGRES DU GOLFE, à travers quelques compte-rendus de guerre.

Un seul commentaire important, signé du nom de LECTOR, parait dès qu'arrive la nouvelle de la révolution russe. On est surpris et étonné. La Russie officielle nous était connue, dit-on; "l'autre Russie, celle des visionnaires, des mystiques, des nihilistes candides et des anarchistes à la Gorki nous échappait par trop de côtés. La révolution de ces derniers jours est incontestablement une victoire pour cette autre Russie non-officielle, cette Russie souterraine dont on ne soupçonnait pas la véritable puissance". (5)

On tente de comprendre l'événement:

Il se peut que l'accès à Petrograd des meneurs révolutionnaires s'explique un de ces jours de la manière la plus banale, comme étant le résultat d'un coup de main heureux tenté par de vulgaires arrivistes à la Enverleay, type Jeunes-Turcs. Mais il se peut qu'il y ait aussi autre chose. [6]

LE COMMUNISME TIENT LE COUP [1918-1922]

Après la guerre, l'intérêt du journal pour l'U.R.S.S. augmente, et, parallèlement à cette croissance, les articles sont de plus en plus souvent consignés par des journalistes locaux si l'on en croit les pseudonymes utilisés, "Armand", "Lector", "Bibi", "Jacques", "Victor", "Flic", "Dr Sap", "Jack" etc. . .

On ne traite guère du communisme comme tel. Le terme semble banni du vocabulaire journalistique rimouskois. On détourne le sujet, ce qu'on exprime maintenant avec regret, c'est d'avoir eu les Russes pour alliés.

Hélas! les Russes de 1914 et 1915 étaient le rouleau à vapeur qui allait écraser tous les Boches. . . Lloyd George proclame à la face de l'Univers que "les Russes viennent de rendre aux Alliés le plus grand service". Le rouleau cependant fait marche arrière et disparaît à l'horizon, dans une mare de sang noir. . . NOS glorieux alliés! [7]

Et bien que la guerre soit terminée, un problème fondamental reste non résolu, celui que pose cet "allié d'hier".

On trace un portrait peu reluisant de l'empire déchu: l'anarchie y est à son comble, les armées ont abandonné le front, les soldats volent et assassinent avec plaisir. Le PROGRES DU GOLFE insiste sur les résultats de "l'absurde révolution sociale":

la liberté sans aucune sorte de contrôle, c'est -à-dire la pure licence de mal faire, la fraternité menteuse qui n'engendre que des tueries, en 1793 comme en 1913, — l'égalité parfaite, à savoir le mépris de toute supériorité traditionnelle, de toute aristocratie, non seulement de famille et de mérites reconnus, mais aussi de toute aristocratie intellectuelle et morale en un mot, le rabaissement des meilleurs au rang des pires, le nivellement démocratique — toutes ces grandes choses révolutionnaires, la Russie les a connues, et elle en meurt. [8]

Le PROGRES DU GOLFE va jusqu'à suggérer une attitude morale à ses lecteurs. Il est "permis, sinon de mépriser cette nation frustre et mal dégagée de la sauvagerie asiatique, tout au moins de la considérer comme une leçon vivante des méfaits des idées révolutionnaires". (9)

Les conséquences néfastes de la révolution soviétique ne se limitent pas au plan social. Elle est aussi la cause de la défection russe au front. Inspirés par l'exemple des banques surtout par l'exemple du gouvernement bolchevik qui vient de mettre sous son contrôle les réserves des banques, surtout étrangères — ce qui est là du vol pur et simple —, les soldats ont abandonné de très bonne heure les armées pour retourner chez eux, s'arrêtant dans les grands centres pour y voler, piller et tuer.

No 51 RIMOUSKI, VENDREDI 30 MARS 1917 18me ANNEE

Le "Progrès du Golfe" est le seul journal publié dans le vaste diocèse de Rimouski, qui comprend les comtés de Gaspé, Bonaventure, Matane, Témiscouata et Rimouski, et qui a la population au dernier recensement était de 144,257 habitants. Le *Progrès du Golfe* est incontestablement la plus connue, la plus répandue et la plus attentivement suivie dans cette région du pays canadien. Les hommes d'affaires les plus habiles s'en rendent parfaitement compte et, reconnaissant en lui un puissant medium de publicité, l'utilisent à leur profit en annonçant dans ses colonnes.

Le Progrès du Golfe

DIRECTEUR : EUDORE COUTURE *AIME DIEU ET VA TON CHEMIN !*

AVIS

Pour ce qui concerne les abonnements et les annonces, les changements d'adresse et les envois d'argent, on doit s'adresser au bureau de M. SERAPHIN VACHON, administrateur du "Progrès du Golfe".

PRIX DE L'ABONNEMENT

Au Canada $1.00
A l'etranger $1.50

Les articles et nouvelles doivent être adressés à la REDACTION du "Progrès" et lui parvenir au plus tard le mercredi pour être publiés dans la semaine de leur envoi.

TARIF DES ANNONCES

La ligne, mesure 8pts. 1ère insertion, 15cts.
La ligne, mesure 8pts. insertion subséquente, 10cts.

Si l'on constate que la Russie court à sa propre perte, ce n'est pas encore là le pire. "Mais encore, si cette anarchie n'était onéreuse que pour les Russes, l'Europe occidentale trouverait le moyen de s'en consoler.

Le pire de toute cette histoire, c'est que non seulement la Russie va tout droit à la mort, mais qu'elle est en voie d'entraîner avec elle dans la ruine son vainqueur même, l'Allemand, et par ricochet, peut-être toute l'Europe. [10]

On craint qu'une famine générale s'abatte sur l'Occident.

Il nous était facile de prévoir que cette folie de liberté et d'égalité qui tournait la tête aux populations moscovites et cette incroyable licence où tout le monde ne pensait qu'à une chose: jouir et ne rien faire, aboutirait à une disette générale. [11]

Comprenant mal les bouleversement sociaux qui se produisent à l'intérieur de l'U.R.S.S., le PROGRES DU GOLFE est plus objectif quand il reproduit des articles traitant des relations internationales de cette nation; bien sûr, on peut sentir un malin plaisir à dire que la Russie est en guerre avec la plupart des pays, qu'elle attaque tous ses pays voisins et refuse de payer ses dettes de guerre. Très sérieusement, le journal se demande si, dans de telles conditions, on ne devrait pas la laisser mourir. "L'Europe peut vivre sans la Russie, qui ne lui a jamais apporté grand chose de bon. Si les Russes ne sont pas contents, qu'ils retournent en Asie. . . affirme la PROGRES DU GOLFE, reprenant le mot de l'historien monarchiste Bainville, "d'où ils n'auraient jamais dû sortir". (12)

Puis, avec insistance, le journal devient méchant. "On va sans doute laisser cuire les Russes. . . dans leur jus. Il va falloir en rester là — et ce n'est pas difficile — à moins d'entreprendre une nouvelle guerre pour la justice et la civilisation". (13)

Entre 1919 et 1922 le journal semble oublier l'existence de l'U.R.S.S. Le sujet revient à la surface, soudainement, le 26 mai 1922, dans un article intitulé "la conférence de Gênes: comment elle est jugée par ceux qui n'ont pas de marchés véreux à conclure avec les Allemands ou les Bolchéviks". Le prétexte est excellent pour raviver la haine de la patrie du socialisme:

Et le Bolchéviks, c'est-à-dire la bande d'espions juifs, sans patrie et sans âme qui règne par la famine et la torture sur les Russes, après y avoir été implantés par l'état-major allemand pour trahir le tsar, faire la Révolution et détruire la Russie, les Bolchéviks font figure de délégués d'un grand Etat souverain, et continuent à jouer tour à tour des convoitises et des jalousies des nations mercantiles qui les entourent. [14]

A la suite de cette signifiante introduction, une série d'articles est publiée chaque semaine dans le but d'exprimer à nouveau les conséquences de la calamité soviétique: impuissance des Soviets à conjurer la famine; anthropophagie chez les paysans affamés; absence de libertés individuelles, de tribunaux, de liberté de presse. . . de toutes ces libertés qui avaient été promises. "La Russie est absolument épuisée, aucune de ses industries ne peut subsister sans une aide étrangère. Elle a besoin de tout. Pour redonner un peu de vie à ce pays, des dizaines de milliards sont nécessaires. Si on ne les met pas à la disposition des bolcheviks, une misère telle que l'histoire n'en a jamais connu décimera les populations". (15)

On met le lecteur en garde vis-à-vis ce que lui réserve l'avenir:

La Russie, voyez-vous, me répétait encore quelques minutes avant mon départ de Moscou, un vieux Petrogradois de mes amis, c'est le grand point d'interrogation de demain. Bien imprudent serait celui qui oserait prévoir ce qui s'y passera. Mais que ses malheurs, au moins, servent d'exemple aux gouvernements, et, surtout, aux peuples. [16]

LE COMMUNISME SE REND A RIMOUSKI [1935. . .]

Maintenant que nous avons vu l'accueil réservé par le PROGRES DU GOLFE à la victoire du bolchevisme en U.R.S.S., nous jetterons un bref coup d'oeil sur les réactions émises lorsque, une quinzaine d'années plus tard, on crut que le communisme était parvenu jusqu'aux portes de la ville.

En février 1935, on raconte qu'une circulaire fut adressée au secrétaire d'une municipalité de la région de l'Est (sans préciser laquelle) pour lui demander la permission de diffuser le compte-rendu d'une délégation canadienne en U.R.S.S.

Ou je me trompe [nous écrit notre correspondant], ou nous assistons à une recrudescence de la propagande en faveur du bolchévisme? A quoi d'ailleurs peut rimer cette tournée de conférences sinon à proposer à nos gens une solution soviétique du marasme économique? Qui a fait les frais de cette délégation enRussie, aller et retour? Quand on connaît l'organisation de l'"Intourist", spécialement affectée à suivre et à diriger les visiteurs étrangers en Russie, que peut-on espérer de valable dans les impressions reçues dans ces conditions? Qui se charge enfin de promener ces délégués à travers la province? Ne sont-ils pas les bénéficiaires du mécénat intéressé des représentants de l'U.R.S.S. en notre pays? Il faudrait, conclue l'auteur de ces lignes, faire savoir qu'il faut jeter au panier la circulaire ci-dessus, adressée à nos secrétaires municipaux. [17]

En 1936, il n'y a plus de doute possible; le communisme est bien là:

. . . même a Rimouski, n'avez-vous pas, certains matins, trouvé sur vos seuils de porte le "Journal de Moscou"? N'a-t-il pas existé pendant quelques semaines un embryon de cellule communiste? . . . Ecoutez autour de vous parler les gens du peuple. Vous ne serez pas lents à constater que déjà les idées sur la propriété, les classes de la société et la religion sont entachées de ce venin. [18]

Le PROGRES DU GOLFE propose des solutions:

En face de cela il faut réagir par le catholicisme. . . Chaque citoyen doit faire sa part et sa part présentement consistera à bien étudier les programmes politiques, afin de choisir des représentants qui ont conscience de leur devoir devant l'obligation nationale qui existe de maintenir l'ordre dans notre Province afin que Moscou soit bouté dehors, et que nous restions maître chez nous. [19]

La chasse aux sorcières continue, d'autant plus que le communisme a raffiné ses méthodes de propagande. En 1938, le PROGRES DU GOLFE s'en prend aux divers moyens supposément "démocrates" qu'utilisent les communistes pour s'infiltrer au pays: presse, écoles, cinéma, bibliothèques, sans oublier que le chômage est à leur avantage "puisqu'il favorise l'enseignement de la doctrine et dispose les coeurs à la recevoir". (20)

Par la suite, le journal semble s'intéresser davantage au personnage de Staline (comparé à Hitler) et à l'étendue de l'empire russe. Il nous paraît évident que sous cette crainte de l'influence grandissante de l'U.R.S.S., c'est finalement le communisme qui fait peur. Après la fin de la deuxième

guerre mondiale, le PROGRES DU GOLFE souligne qu'il reste encore à résoudre un problème fondamental, le "fléau du communisme" qui, cette fois, a pris la forme de grèves.
Le mouvement ouvrier prend de l'ampleur dans le monde. Lorsque les ouvriers s'unissent pour protéger leurs intérêts, ils font oeuvre sociale, mais lorsque les chefs ouvriers cherchent le désordre social pour favoriser leurs idées politiques ils travaillent contre les intérêts des ouvriers et de la société qu'ils prétendent servir. [21]

UNE REACTION QUI S'EXPLIQUE

Les mots employés par le PROGRES DU GOLFE pour exprimer la crainte du communisme peuvent nous faire sourire aujourd'hui, soixante ans après la victoire bolchévique. Il faut nous replonger dans le contexte de l'époque pour comprendre à quel point cette peur était intense, profonde, viscérale.

On remarque facilement que le journal n'a jamais essayé d'analyser le phénomène avec tout le sérieux qui aurait dû s'imposer. Aucun des articles qui sont parus sur l'U.R.S.S. n'a pu permettre aux lecteurs d'apprendre quoi que ce soit sur l'histoire de la nation, sa situation économique et sociale avant la révolution, la misère des ouvriers et les abus des tsars. Les causes du bouleversement russe ont été complètement négligées par le PROGRES qui s'attarda davantage sur les conséquences qu'il jugeait néfastes.

En 1917, année même de la révolution, ce qui se passe en U.R.S.S. est perçu comme un soulèvement momentané, favorisé par la chance. L'événement est souligné, sans plus, parce qu'il a surpris, mais il suscite peu d'articles, probablement parce qu'on s'imaginait que le nouveau régime ne durerait guère.

Puisqu'il perdure, le PROGRES DU GOLFE ne peut éviter d'en parler; et quand il le fait, c'est toujours pour faire prendre conscience aux lecteurs

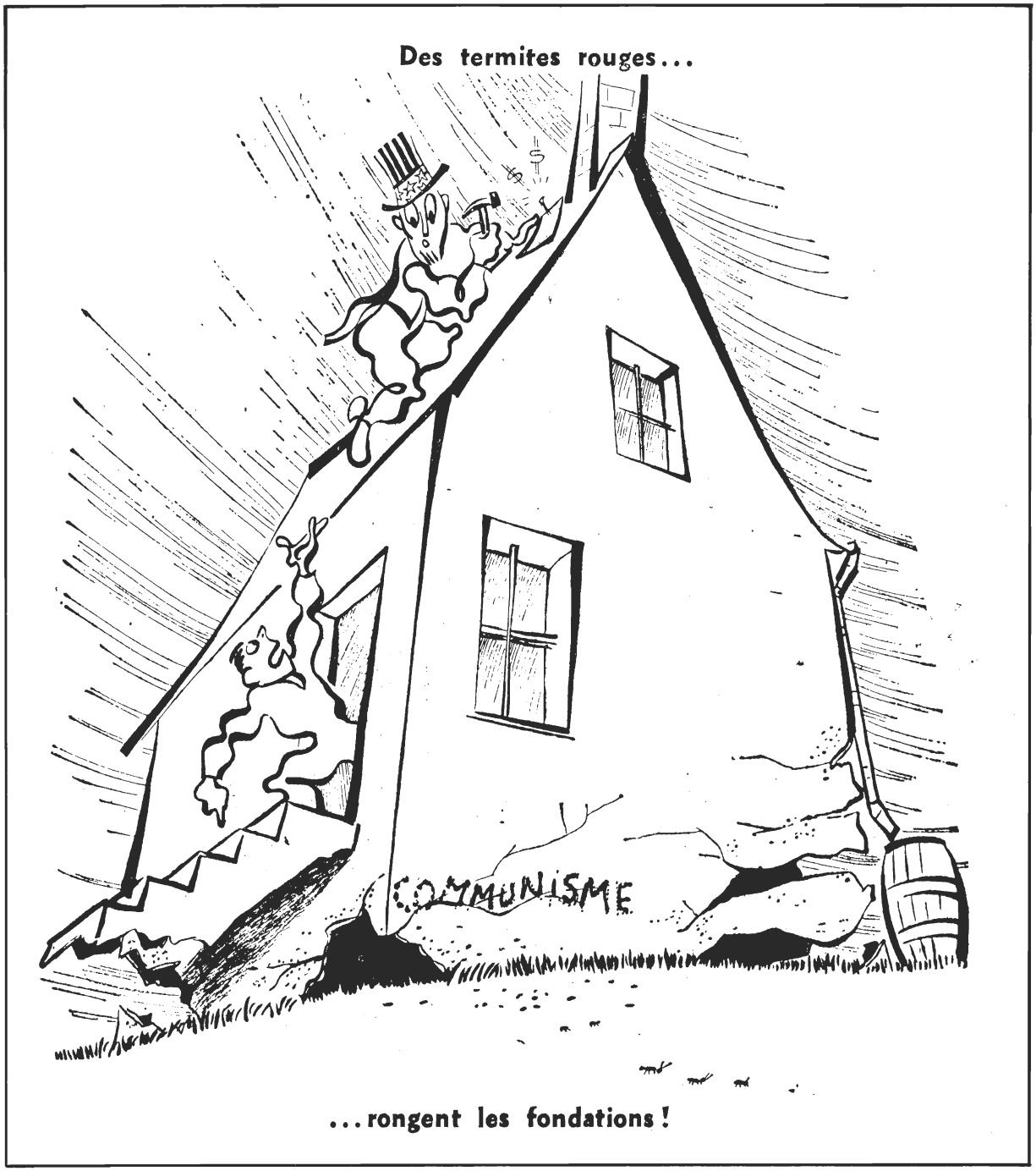

La mouche du coche

La mouche: "Voyez comme je vous fais avancer ça, moi!"

de l'horrible réalité sociale qu'il a instaurée. Sans utiliser clairement les termes "socialisme" ou "communisme", le journal tourne autour du sujet en élaborant longuement sur les dangers de ce régime, dans l'intention évidente d'effrayer la population. On n'y voit que sang, tueries, meurtres, pillage, vols, mensonges, folie collective, anarchie totale.

Nous remarquons également l'incidence religieuse des propos tenus; par exemple, les Bolcheviks sont des êtres sans âme, la Russie a péché et sera punie par l'Ange etc. . . Quant à la solution proposée, elle ne pouvait être que catholique, pour "maintenir l'ordre dans notre Province afin que Moscou soit bouté dehors, et que nous restions maîtres chez nous" (22)

La situation sociale de l'époque justifie une telle réaction. D'une part, il faut nous rappeler que le "mouvement ouvrier" (pris dans son sens large) était fort peu organisé dans les années 1915-1920. D'après le sociologue Fernand Harvey, le syndicalisme n'a réussi à s'implanter véritablement dans le Bas St-Laurent qu'à partir de 1941. (23) Les idées "socialistes" étaient donc sans doute rarement discutées et provoquaient la peur.

D'autre part, l'ensemble de la société québécoise était réticent au changement. On se souvient des principaux caractères de cette société, fort bien décrits dans le livre "Idéologies au Canada français 1900-1929", (24) qui exprimait les frayeurs d'un Québec réticent à l'urbanisation et à l'industrialisation, replié sur lui, sur la terre, sur le passé. Inquiets du flot montant d'immigrants, opposés aux Anglais, les plus vieux et les plus connus de leurs adversaires, les "Québécois" cherchaient une identification qui leur soit propre, en dehors des Juifs, des Francs-maçons, des Boches et des Bolchevistes. Ces étrangers, devenus des mythes, étaient tous perçus comme des ennemis de l'ordre établi,

susceptibles de troubler la quiétude d'un peuple qui voulait se définir. (25)

Dans une société traditionnelle, rurale et ultra-montaine par surcroît, on comprend que la victoire du communisme en U.R.S.S. n'ait pas été considérée comme un événement banal, mais déduite d'une vision du monde manichéenne, opposant l'ordre de la société chrétienne au désordre d'une société qui ne respecte pas les principes fondamentaux de l'inégalité entre les hommes, et de l'autorité suprême de Dieu; opposant aussi la civilisation et la barbarie, l'Eglise et l'enfer. Une telle société ne pouvait accepter l'idée que Dieu puisse être remplacé par l'homme, que Dieu soit oublié dans l'Etat tout-puissant. Logiquement, la solution des problèmes sociaux se trouvait nécessairement à l'intérieur du christianisme.

Quant au PROGRES DU GOLFE, fondé le 15 avril 1904, journal "catholique et canadien-français, agricole et indépendant" (26), il entre facilement dans ce schème.

Noëlla Jean Bouchard

REFERENCES

1. X, "La guerre et ses surprises", dans LE PROGRES DU GOLFE, 7 août 1914, p. 1.
2. Il est évident que le terme "russie" correspond ici à l'U.R.S.S. et non à la province de l'U.R.S.S. Nous savons que dans le langage courant, les deux termes sont employés indifféremment, l'un pour l'autre.
3. X, "Le panslavisme et ses responsabilités", dans le PROGRES DU GOLFE, 27 novembre 1914, p. 1.
4. Henri MERLIER, "La Vigie" de Paris, 6 août; reproduit sous le titre "L'Heure de Dieu", dans LE PROGRES DU GOLFE, 21 août 1914, p. 1.
5. LECTOR, "Le mystère russe", dans LE PROGRES DU GOLFE, 23 mars 1917, p. 1.
6. Ibidem.
7. BIBI, "Bloc-notes", sous-titre, "En queue de poisson", dans LE PROGRES DU GOLFE, 15 février 1918, p. 1.
8. VICTOR, "Les leçons d'une révolution", dans LE PROGRES DU GOLFE, 1er mai 1918, p. 1.
9. Ibidem.
10. JACQUES, "Un problème inquiétant", dans LE PROGRES DU GOLFE, 21 juin 1918, p. 1.
11. Ibidem.
12. JEAN-PIERRE, "Actualités" dans LE PROGRES DU GOLFE, 31 janvier 1919, p. 1.
13. Ibidem.
14. X, "La conférence de Gênes" dans LE PROGRES DU GOLFE, 26 mai 1922, p. 1.
15. Paul ERIO, "Ce que l'on voit en Russie", dans LE PROGRES DU GOLFE, 26 mai 1922, p. 2.
16. Ibidem.
17. X, dans LE PROGRES DU GOLFE, 8 février 1935, p. 1.
18. L. DE SIENNE, "Le communisme", dans LE PROGRES DU GOLFE, 17 juillet 1936, p. 1.
19. Ibidem.
20. Henry DESCHAMPS, "Communisme et propagande" dans LE PROGRES DU GOLFE, 3 juin 1938, p. 8.
21. X, British United Press; reproduit sous le titre "La situation internationale, dans LE PROGRES DU GOLFE, 19 octobre 1945, p. 3.
22. Op. cit., L. DE SIENNE, "Le communisme, dans LE PROGRES DU GOLFE, 17 juillet 1936, p. 1.
23. Fernand HARVEY, "Les débuts du syndicalisme dans le Bas St-Laurent, 1941-1950, dans la REVUE D'HISTOIRE DU BAS ST-LAURENT, décembre 1974, p. 21.
24. Fernand DUMONT, Jean HAMELIN et al., IDEOLOGIES AU CANADA FRANCAIS 1900-1929. Les Presses de l'Université Laval, 1974, 377p.
25. Il serait fort intéressant d'évaluer l'impact véritable que ces divers groupes ont eu sur l'évolution de la mentalité québécoise de cette époque.
26. André BEAULIEU et Jean HAMELIN. LES JOURNAUX DU QUEBEC DE 1764 à 1964. Les Presses l'Université Laval.

DEBATS POLITIQUES ET MOEURS ELECTORALES DANS LE COMTE DE RIMOUSKI EN 1891

J.-B.-R. Fiset

Source: Album du Centenaire de Rimouski

DEBATS POLITIQUES ET MOEURS ELECTORALES DANS LE COMTE DE RIMOUSKI EN 1891

Depuis l'avènement du système parlementaire au Canada, l'annonce d'une élection et le déroulement d'une campagne électorale suscitent toujours dans les diverses couchés populaires de vives émotions. Les "Canayens" ont peut-être une manière particulière de concevoir et de discuter des politiques ou des promesses proposées soit par les "Rouges", soit par les "Bleus", nos deux grands partis politiques fédéraux. C'est ainsi qu'on pouvait entendre, et cela encore tout récemment, des discussions épiques, colorées et souvent orageuses entre diverses tendances d'une même famille, d'un même village ou d'une même région. Les uns pouvaient demeurer de la même "couleur" politique de père en fils alors que d'autres louaient et critiquaient gouvernements après gouvernements selon les circonstances.

Un fait est cependant à noter dans ces jeux électoraux: il est rare, tant à l'époque qu'aujourd'hui, que la population prenne conscience des véritables problèmes et des grands enjeux qui sous-tendent le geste électoral. De plus, ceux qui souhaitent recevoir la faveur du "peuple" n'ont pas intérêt à informer les électeurs de la manière la plus objective. Les candidats sont la plupart du temps des gens socialement respectables, membres de l'élite bourgeoise, plus instruits que la moyenne des gens, ou, du moins, possédant un capital financier ou autre. Ici, comme ailleurs et depuis fort longtemps, "un homme politique, c'est un homme qui est persuadé qu'il va réussir où d'autres ont échoué, un homme qui se croit digne de la tâche qu'il entreprend, qui croit aux succès de ses idées. . ." (1) Les candidats souhaitent donc convaincre leurs électeurs par des arguments de poids; quel bonheur quand la conjoncture politique leur permet de bien dénigrer leurs adversaires qui sont au fond très peu différents entre-eux.

On reconnaîtra toutes ces techniques et tactiques politiques dans le texte que nous reproduisons ci-après. Il s'agit d'un pamphlet publié en vue des élections fédérales de 1891 par le Parti libéral du Canada dans la circonscription de Rimouski. Ce texte nous renseigne sur l'actualité politique de l'époque (2) et il représente un excellent document d'histoire qui permet d'illustrer les problèmes qui préoccupaient la population de la région à la fin du XIXè siècle et les manières dont s'y prend un candidat pour lutter contre un solide adversaire.

Le pamphlet électoral vante les mérites du député sortant et à nouveau candidat, le docteur J.B. Romuald Fiset (3) qui faisait face à une candidature peu ordinaire dans un comté rural comme Rimouski. Le docteur Fiset avait raison de voir d'un mauvais oeil la candidature de Sir A.P. Caron (4), ministre du cabinet MacDonald et aux dires du texte "chassé de son propre comté". Ce dernier était alors à la recherche d'un comté "sûr" où il lui serait facile de se faire élire compte tenue de la mauvaise réputation qu'il avait acquise lors de sa présence au Ministère de la Milice au moment de la pendaison de Louis Riel. (5) Malgré les vives oppositions et les dénonciations du parti de Wilfrid Laurier, comme en fait foi ce pamphlet, Sir A.P. Caron réussit tout de même à se faire élire comme représentant du comté de Rimouski lors des élections fédérales de 1891.

Les réalisations du docteur Fiset ne furent pas suffisantes devant l'importance de cette candidature. C'est dire comment les électeurs préfèrent un candidat du gouvernement au pouvoir d'autant qu'il se trouve à faire partie du cabinet, quoi qu'on ait à lui reprocher. Cette élection d'un conservateur dans Rimouski fait de plus exception dans la longue tradition libérale du comté.

Le texte montre également comment les députés sont soucieux et fiers des quelques réalisations qu'ils réussissent à arracher, tant bien que mal, aux représentants du pouvoir. Les travaux publics sont l'un des secteurs privilégiés pour ces réalisations politiques: tronçons de routes, réfections et constructions de quais, etc. Voilà des travaux qui frappent l'observateur et qui jouent, à l'époque du moins, un grand rôle dans les décisions de l'électorat dans des comtés où l'on assiste plus à une lutte de personnalités comparables, non à une bataille entre les idéaux politiques différents.

Donc un texte intéressant qui nous permet de comprendre un aspect de notre histoire politique régionale et nationale. Par ses allusions, par ses points de vue, par sa manière de présenter les faits, ce document se compare facilement aux débats politiques et aux moeurs électorales d'aujourd'hui. Il ne fait pas mentir ce vieil adage populaire: "plus ça change, plus c'est pareil"!

DEBATS POLITIQUES ET MOEURS ELECTORALES DANS LE COMTE DE RIMOUSKI EN 1891

ELECTEURS DU COMTE DE RIMOUSKI 6

[1] Une calamité imprévue, absolument inexplicable et que rien au monde n'aurait pu faire présager est venue fondre sur vous: C'est la candidature de Sir A.P. Caron, le Ministre de la Milice à qui revient plus qu'à tout autre membre du gouvernement dont il faisait partie la responsabilité et la honte d'avoir dressé l'échafaud de Riel, d'avoir poussé à la révolte, par un système criant d'injustices, le peuple le plus paisible et le plus inoffensif au monde, un peuple de demi-frères pour nous, Canadiens-Français.

Chassé de son propre comté, repoussé de partout, impuissant à couvrir plus longtemps du plus léger voile ses nombreux forfaits politiques, ses crimes de lèse-nationalité et d'échapper à la juste rétribution qui tôt ou tard atteint les grands coupables, même longtemps protégés, c'est sur le beau comté de Rimouski, qui pourrait, qui oserait le croire? que Sir A.P. Caron a jeté son dévolu en désespoir de cause, et qu'il a eu l'audace de choisir pour lui servir de parachute et pour se faire en quelque [2] sorte le complice de toutes les indignités qui ont souillé sa carrière de Ministre.

Electeurs du comté de Rimouski, accepterez-vous tranquillement cette honte? Vous laisserez-vous souffleter par la main qui a tressé la corde du gibet de Riel? Non; C'est vous plutôt qui allez être les justiciers de cet audacieux coupable, c'est vous que la Providence vengeresse appelle à lui infliger le châtiment qui s'est fait si longtemps attendre.

Sir A.P. Caron qui a cru trouver en vous une proie facile, trouvera au contraire des juges, et, au lieu de dupes aveugles, des hommes parfaitement éclairés sur l'histoire des douze dernières années du régime tory, de ce régime néfaste écrit en caractère de sang et de boue. Oui, de sang et de boue. On ne saurait trouver d'expressions trop fortes pour flétrir ce régime, désormais à jamais condamné, mais qui s'est maintenu si longtemps par l'intrigue et par l'exploitation sans scrupule de la confiance et de la fortune publique.

L'histoire de la guerre des Métis, l'histoire de ce pauvre petit peuple poussé au désespoir et puis égorgé parce qu'il combattait pour ses droits, vous la connaissez, hélas! bien que trop, électeurs de Rimouski. Les métis, désespérés, avaient pris leurs armes; on les a écrasés, soit. Mais qui s'est vanté, qui a tiré gloire de leur écrasement? Qui a banqueté, qui a bu à la santé des soldats vainqueurs, vainqueurs de deux cents malheureux qui avaient à peine de quoi se défendre? Qui les a outragés, alors qu'ils étaient à terre, et au moment même où se dressait la potence de leur malheureux chef? Qui s'est réjoui de leur défaite avec leurs plus cruels ennemis, avec les fanatiques orangistes qui avaient soif de sang? Vous hésitez à le nommer, celui-là, car c'est tellement monstrueux que vous vous taisez par pudeur et par honte. Oui, c'est bien vrai, c'est un des nôtres, c'est un homme de notre origine qui a commis ces iniquités, qui s'est vautré ainsi aux pieds de ceux qui ont juré de faire disparaître notre langue et [3] notre race du sol de l'Amérique. Et c'est ce même homme, avec son forfait au front, avec cette tache de sang, que rien, rien ne fera disparaître, c'est lui qui a l'audace insigne et injurieuse de venir briguer les suffrages des électeurs de Rimouski!!!

Et ce n'est pas tout. Le gibet de Régina, la guerre des métis, cela c'est la tache de sang. La tache de boue, la voici; c'est d'appartenir à un gouvernement qui a couvert de son bouclier des concessionnaires publics, des dilapidateurs du trésor national, qui les a cachés et nourris de son sein et qui les a protégés jusqu'à la dernière heure jusqu'à ce qu'il n'ait pas été possible de les dérober à l'oeil du peuple et à la divulgation de leurs iniquités. La tache de boue, c'est d'être toujours à plat ventre devant ceux-là même qui voudraient nous voir disparaître du sol fécondé par nos pères, c'est d'être leur valet empressé dans toutes les occasions, d'affecter de ne parler que leur langue et de mépriser la nôtre, c'est de ne pas les répudier et de se faire plutôt leur complice dans tous leurs efforts pour nous réduire à n'être plus rien comme peuple et comme nationalité.

Vous connaissez tous, messieurs, les scandales Rykert, McGreevy 7 et autre dont la presse vous a si souvent entretenus et qu'elle a exposée dans tous leurs détails honteux. Jamais le brigandage, le tripotage des deniers publics, l'abus des avantages garantis aux partisans du gouvernement et la certitude de l'impunité, grâce à ce titre de partisans, n'ont été portés à de pareils excès. C'est par millions que se comptent les sommes englouties dans les spéculations de véritables vampires accroupis sur nos finances. Ce que ces amis du gouvernement tory, mais ces ennemis du peuple ont empêché, par leurs dilapidations, ou ont ruiné de grands travaux, de grandes entreprises publiques, est chose incroyable. On ne savait où allait l'argent voté par les chambres, et des travaux de la plus grande importance, et de la plus grande urgence ne se trouvaient jamais terminés. Au lieu de chercher à porter la lumière sur cette situation, de s'enquérir, [4] en bon père de famille, des causes qu'entravaient ou qu'ajournaient indéfiniment l'exécution finale des travaux, le gouvernement fermait les yeux, parce que c'étaient ses amis qui manipulaient qui, tripotaient, qui profitaient de leur situation pour s'enrichir à nos dépens.

Et pourtant, le régime nous a tellement habitués à toute espèce de monstruosités, qu'on essaierait de donner à Sir

DEBATS POLITIQUES ET MOEURS ELECTORALES DANS LE COMTE DE RIMOUSKI EN 1891

A.P. Caron le bénéfice de quelque circonstance atténuante. "Il s'est trouvé pris dans l'engrenage dirait-on, et il subit plutôt qu'il n'a voulu les crimes dont est chargée l'administration de Sir J.A. MacDonald. Il a suivi son chef, il s'est couvert de sa responsabilité et il est plutôt un agent passif qu'un instrument et une volonté complice." Oui on peut dire tout cela par excès d'indulgence; mais ne voilà-t-il pas du nouveau, et du nouveau qui dépasse toutes les bornes!

Jaloux sans doute des grands tripotiers d'Ottawa, ne voilà-t-il pas que des petits tripotiers de Rimouski veulent s'essayer la main à la besogne et chercher à tirer du fond du sac ce qu'il peut s'y trouver encore de ficelles encore pour faire danser les marionnettes. Tous également avides et voulant faire leur petite affaire sans se nuire les uns aux autres, ils se sont entendus pour unir tous leurs efforts intéressés en faveur de la candidature de Sir A.P. Caron, candidature qui pouvait paraître au premier abord leur offrir quelques chances de succès, à cause de la position officielle du candidat et du prestige apparent qui l'entoure. Que dans le naufrage de leur ambition déçue, ils s'accrochent à une épave pour revenir à flots et remonter le rivage escarpé, cela se conçoit et semble tout naturel. Mais qu'ils essaient, pour se donner plus de voix qu'il n'en reste à leur parti agonisant, d'amoindrir la valeur et d'abaisser le caractère du Dr Fiset, le candidat de l'opposition, c'est une imprudence que nous ne saurions tolérer. N'ont-ils pas été jusqu'à dire que le docteur Fiset n'avait rien fait pour le comté de Rimouski? Eh quoi! Rien, vraiment? Si vous l'ignorez, les gens du [5] comté de Rimouski assurément en ont mieux gardé la mémoire.

Sans doute le docteur Fiset n'a pu obtenir grand'chose d'un gouvernement qu'il combattait, mais durant les cinq années qu'a vécue l'administration Mackenzie, de 1873 à 1878, qui ne se rappelle les nombreux services que le docteur a été à même de rendre à son comté, et dont nous allons faire une rapide énumération pour rafraîchir la mémoire de ceux qui en ont besoin.

1°. Règlement de la question des corvées, qui représente le paiement d'une somme de $10,000, exempté aux censitaires de la Seigneurie Nicholas Rioux et dont le Gouvernement Mackenzie s'est chargée 1½ Permission aux cultivateurs de couper le foin sur l'islet.

2°. Exploration des hâvres du Bic et de St-Fabien.

3°. Abolition de la taxe de $2.00 dollars sur les pêches où se prenaient du saumon.

4°. Embranchement de l'Intercolonial au quai de Rimouski et travaux considérables faits à ce quai.

5°. Incorporation des hâvres de refuge de Rimouski, de Métis et de Matane.

6°. Une somme de $40,000.00 dollars payée aux travailleurs de la section No. 13 de St-Octave de Métis, à défaut des entrepreneurs déclarés en faillite, somme que le gouvernement n'était nullement tenu de payer, mais qu'il a payée afin que les pauvres travailleurs ne fussent pas les victimes des entrepreneurs. A cette occasion, rappelons avec fierté la conduite analogue tenue par le premier ministre provincial, l'Honorable Honoré Mercier, envers les malheureux victimes et spoliés par la Compagnie de la Baie des Chaleurs.

7°. Construction des quais de la Rivière-Blanche et de Matane.

[6] Il est vrai que le gouvernement MacDonald a fait faire un travail semblable dans le hâvre de Matane, mais de sa construction il n'est resté debout que trois piquets devenus légendaires, qu'on appelle les piquets Taché, et qui, à eux trois, ne pourraient pas faire une canne pour appuyer l'administration décrépitée de Sir John MacDonald. En revanche, le quai, qu'a fait construire le docteur Fiset, quoiqu'il ait reçu peu ou pas de réparations, est resté debout pour attester qu'il était un travail sérieux, d'utilité publique, et non pas un amas confus de matériaux pour jeter de la poudre électorale aux yeux des gens, et comme pour indiquer encore l'endroit où, dans l'avenir, on devra établir un spacieux hâvre de refuge.

Nous disions ci-dessus que le docteur Fiset n'avait pu obtenir des faveurs d'un gouvernement auquel il était opposé. Non seulement il n'en a rien obtenu, mais encore ce gouvernement a fait la sourde oreille à toutes les justes demandes que lui faisait le député de Rimouski, entre autres à la construction d'un embranchement allant de l'Intercolonial au port de Matane.

En regard de l'entêtement systématique du ministère MacDonald qui a refusé le moindre subside pour cet objet au docteur Fiset, malgré ses demandes réitérées, ses appels renouvelés à chaque session, ses instances infatigables et les factums irréfutables qui démontraient l'impérieux besoin de cet embranchement, dans le temps même où l'on construisait au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse des embranchements de faveur qui ne rapportent jamais aux populations qui semblent en bénéficier la dixième partie de ce que rapportera l'embranchement de Matane à la population de ce nouveau comté provincial, un regard, disions nous, de l'inertie voulue et calculée du gouvernement fédéral, exposons la prompte résolution et la décision patriotique de l'Honorable M. Mercier qui s'est empressé de prendre seul, à la charge de la Province, l'exécution de cette entreprise après laquelle soupire depuis de nombreuses années, une population digne du plus haut intérêt.

[7] Sur la simple demande de son ami le docteur Fiset, l'Ho-

DEBATS POLITIQUES ET MOEURS ELECTORALES DANS LE COMTE DE RIMOUSKI EN 1891

norable M. Mercier a fait consentir aussitôt par l'Assemblée Législative un subside de 10,000.00 acres de terre par mille de voie ferrée, pour un embranchement de St-Octave de Métis à Matane, subside représentant une somme de $210,000.00 dollars qui va être consacrée sans retard enfin, dès le printemps de cette année, à la construction de cet embranchement tant désiré

Pour assurer le succès de cette entreprise qu'il avait tant à coeur et pour laquelle il n'a épargné aucune démarche, ajoutons que le docteur Fiset a obtenu de plus de l'Hon. M. Mercier, qu'il fut fait, dans le cours de l'été dernier une exploration spéciale pour faire connaître au public les conditions du comté de Matane et les raisons qui témoignent impérieusement de la nécessité de cette entreprise.

Le rapport de cette exploration, rédigé par M. Arthur Buies, a fait connaître non seulement ce qui touchait directement le comté de Matane, mais encore a développé des considérations qui s'étendent à la vaste région de Bonaventure et de Gaspé et qui un jour trouveront leur application pratique, lorsque Matane sera devenu l'un des grands centres en bas du fleuve St-Laurent.

L'oeuvre accomplie par le docteur Fiset, tout avancée qu'elle fût, laissait encore cependant une large marge à l'initiative et à l'activité de M. Auguste Tessier, représentant du comté de Rimouski à l'Assemblée Législative et au nouveau député local de Matane, monsieur L.F. Pinult [sic] [8] qui s'est fait en chambre et se fait encore dans l'élection actuelle, avec un infatigable dévouement et un talent remarquable, le porte-voix et le porte-drapeau d'une entreprise qui, à elle seule, suffirait à rallier autour du docteur Fiset les suffrages de tous les électeurs de son immense comté.

Pour finir, disons encore que le docteur Fiset a fait augmenter considérablement le budget spécial de la colonisation 8 pour son comté et qu'il a obtenu entre autre de l'Honorable M. Mercier l'ouverture d'un nouveau chemin s'étendant de Ste Angèle à la rivière Patapédia, c'est-à-dire jusqu'à la limite sud de la Province, chemin qui coûtera entiron $10,000 dollars et qui sera plus fécond en résultats pratiques, au point de vue, de l'agriculture et de la colonisation, que ne l'a été le fameux chemin Taché lui-même.

Voilà ce que le docteur Fiset a fait.

Maintenant, électeurs de Rimouski, prononcez-vous, si vous voulez envoyer au parlement d'Ottawa un homme dont le dévouement vous est connu, vous savez qui vous devez élire. Votre devoir est tout tracé et vous n'avez qu'à écouter la voie qui se fait entendre dans le coenr [sic] et dans l'esprit de chacun de vous.

ANTONIO LECHASSEUR étudiant
UQAR

NOTES ET REFERENCES:

1. Gabrielle Colette, **Belles Saisons**, Paris, Flammarion (s.d.), p. 179.
2. Il ne faut pas se méprendre puisque ce texte ne nous parle pas des grands problèmes soulevés lors de cette élection. En fait, la politique du Parti libéral de "réciprocité illimitée" avec les Etats-Unis n'est même pas mentionnée. On lira avec profit: J. murray Beck, **Pendulum of Power. Canada's federal elections**, Scarborough, Prentice-Hall, 1968, 442 p.
3. J.B. Romuald Fiset: (1843-1916). Né à Saint-Cuthbert au Québec, il fut médecin, homme politique et officier. De plus il fut député du comté de Rimouski à la Chambre des Communes après les élections de 1872, 1887 et 1896. Il devait être nommé sénateur en 1897.
4. Sir Adolphe-Philippe Caron: (1843-1908). Né à Québec, il fut avocat et politicien. De 1873 à 1896, il fut député de Québec et de Rimouski, ce qui lui permit d'occuper le poste de Ministre de la Milice de 1880 à 1892 et celui des Postes de 1892 à 1896.
5. Louis Riel fut pendu en 1885 pour avoir mené les Métis du Nord-Ouest à la rébellion contre le gouvernement central. Ils luttaient contre l'avance de la "civilisation" qui bousculait tout sur son passage dont leur mode de vie et qui vouait ce petit peuple à l'extinction. Les débats entourant la pendaison de Riel restent célèbres surtout dans la province de Québec qui lors de ces troubles appuya les revendications de cette minorité. Ces problèmes mirent à rude épreuve la jeune "unité" nationale. Pour un bref résumé de cette affaire, lire: G. F. G. Stanley, **Louis Riel patriote ou rebelle?** Ottawa, La Société historique du Canada, 1965, 26 p.
6. (Parti libéral du Canada), **Electeurs du comté de Rimouski**, (s.l.), (n.d. 1891?), 8 p. La copie de cette brochure a été établie d'après l'exemplaire, le seul que nous connaissions, conservé à la Bibliothèque des Archives Publiques du Canada à Ottawa à la cote suivante: 1891 (65). On retrouve ici entre crochets la pagination originale de la brochure.
7. Cas de corruption et de patronage dans les hautes sphères du Parti conservateur au sujet de l'achat et de la vente de terrains boisés dans l'Ouest devant servir à la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique. Sir Hector Langevin fut également mêlé à ces scandales.
8. Il s'agit ici de monsieur Louis-Félix Pinault (1852-1906), député de Matane à l'Assemblée Législative de 1890 à 1897. Il sera plus tard sous-ministre de la milice du Canada de 1898 à 1906.

JEAN-BERNARD PELLETIER ECUIER, NOTAIRE ASSURE SES VIEUX JOURS

Il s'agit d'une "donnation entre vifs" par le notaire Jean-Bernard Pelletier de Ste-Luce à Narcisse Pelletier et Emma Théberge son épouse, devant le notaire Siméon Volant dit de Champlain de Ste-Luce également. Celui-ci l'après-midi du 11 mars 1880 se rend en l'étude de son confrère pour rédiger l'acte.

A cette date, le notaire Pelletier a 63 ans, il est célibataire, et se sentant sans doute vieillir décide de se départir de la plupart de ses biens. Il pratique à Ste-Luce depuis le 10 septembre 1839.

Le sieur Narcisse Pelletier, cultivateur et dame Emma Théberge son épouse, résident aussi à Ste-Luce, ils acceptent la donnation. . . "pour eux leurs hoirs [1] et ayant cause [2] à l'avenir".

Le notaire Pelletier fixe certaines conditions, entre autres que les donataires [3] payent les dettes du notaire qui s'élèvent à 50 Louis [4] environ, l'entretiennent sa vie durant, le soignent "tant en santé qu'en maladie", le fassent "inhumer à son décès et lui faire chanter deux services, l'un sur le corps et l'autre anniversaire, avec 10 messes basses de requiem pour le repos de son âme". Le notaire "sera libre et maître de vaquer partout dans la dite maison de jouir de son office et de sa chambre à coucher sa vie durant". . .

Narcisse Pelletier a pris pour épouse Emma Théberge à l'Islet le 7 août 1877, ils ont donc moins de 3 ans de mariage à ce moment.

Est-ce une bonne affaire que réalise Narcisse Pelletier? Est-ce que le risque que le notaire vive jusqu'à 100 ans vaut environ 200 arpents et ½ maison?

Voici le texte intégral du contrat original conservé au Palais de Justice de Rimouski dans la greffe du notaire Siméon de Champlain sous le numéro 2210.

Narcisse pelletier et son épouse disposeront rapidement de leurs biens. En effet, le 5 juillet 1880, [cf greffe J. Valentin Gagnon N.P. no. 1144] soit moins de quatre mois plus tard, le couple vend ses acquisitions pour $300.00 à André Simard, cultivateur et charron de Ste-Luce; celui-ci devra ". . . se conformer à l'acte de donation, susdit quant à ce qui a rapport audit J.B. Pelletier, et de s'acquitter envers lui de toutes les charges de la dite donation tant pour la nourriture, habillement et logement que pour ses soins et servitudes."

Le 6 novembre 1888, André Simard, lors de son testament [cf greffe S. de Champlain N.P. no. 2908] établit sa femme, Claire St-Laurent, comme légataire universelle mais. . ." mais à la charge par la dite légataire universelle de faire remplir et exécuter les charges obligations & soins et servitudes que le dit testateur était tenu et obligé envers Jean Bernard Pelletier, Ecuier, suivant la donation par lui consentie à Sr Narcisse Pelletier, Par devant Le Notaire soussigné il y a environ neuf ans".

André Simard décède le 26 novembre 1888 à l'âge de 48 ans; sa veuve veillera sur le notaire qui décèdera à son tour le 9 mai 1893 âgé de 76 ans.

La maison du notaire appartient maintenant à M. Pierre Laplante et la plus grande partie du lot 91, dont il est question ici, à M. Robert Claveau.

ROBERT CLAVEAU,
Ste-Luce

Par devant Mtre Siméon de Champlain, Notaire Public, pour la Province de Québec, résidant en la paroisse de Ste-Luce, dans le comté de Rimouski, soussigné. Fut présent Jean Bernard Pelletier, Ecuier Notaire, résidant en la paroisse Sainte Luce, dans le dit comté. Lequel par ces présentes avec garantie de tous troubles et de tous empêchements quelconques fait don à titre de donnation pure, simple, entrevifs et irrévocables, en la meilleur forme et matière que donation puisse se faire sans pouvoir la révoquer que pour cause de droit ou à défaut de l'exécution et accomplissement de toutes les clauses charges & obligations ci-après tipulées à Sr Narcisse Pelletier, cultivateur et Dame Emma Théberge son Epouse résidant en ladite paroisse Sainte Luce, à ce présents & acceptant donataires pour eux leurs hoirs et ayant causes à l'avenir, savoir: 1e. terre sise et située sur le premier rang des concessions de la seigneurie de Lepage & Thivierge dans ladite paroisse Sainte Luce, contenant trois arpents de front sur quarante arpens et plus de profondeur, bornée par le nord-ouest au chemin de front de la Reine, par le Sud-Est aux terres du second rang, par le Sud-Ouest à Jean Parent et par le Nord-Est partie à Narcisse Lavoie et l'autre partie à Sr Louis Gagné, ou représentants avec toutes les bâtisses dessus construites; moins l'emplacement de Sr Narcisse Lavoie, et la partie de maison du Sud-Ouest qui lui appartient et l'autre partie de ladite maison au Sud-Ouest qui appartient au père Jean de Champlain, mais d'ailleurs avec appartenances & dépendances que le donataire déclare connaître & Savoir et être en possession de tout déjà depuis deux ans. Appartenant la propriété sus donnée au donnateur par acquisition pour un arpent de Sr George Lizotte, et les deux autres

arpens de Sr Olivier de Champlain, par acte Notarié il y a environ vingt et un an, expédition desquels actes le donateur s'oblige, les remettre au donataire à demande. 2e. Promet et s'oblige de plus le donateur, de céder et donner aux dits donataires sa terre de l'anse aux coques du premier rang de la dite paroisse de Sainte Luce, de deux arpens de front, sur trente six arpents de profondeur bornée au Nord au fleuve St Laurent, au sud-Est à André Labbé au nord-est à Isaac St Laurent, au Sud-Ouest à route de l'Eglise, et sans bâtisse mais avec droit de chasse et de pêche circonstances & dépendances. 3e. Un circuit ou Lopie de terre situé au cinquième dans la paroisse de St-Donat, contenant six arpents de front sur environ deux arpens de profondeur plus ou moins, borné par le Nord aux terres du quatrième rang, par le Sud-Est à la rivière Neigette, au Sud-Ouest à Gabriel alias David Dupont, au Nord-Est à Octave Larrivé, sans bâtisses, mais d'ailleurs avec ses appartenances & dépendances. 4e. Cède et donne de plus le dit Jean Bernard Pelletier, Ecuier donateur aux dits donataires ce acceptant les animaux effets mobiliers et ménage qui suit, savoir: une jument brune avec les harnais et colliers et brides, deux vaches à lait, sept moutons, trois cochons hivernants, sept poules & un coq, deux charues anglaises avec grément et traits de fer et de cuir une herse à dents de fer et une autre en bois, une charette avec les rouest, un tombereau avec les roues, un carriolo avec robe & coussin, un traineau à bâtons, un sleigh à billots avec chaine à billots, un vent à vanner avec demi minot, fourches de fer et rateaux, pince de fer et pioches cuves et quarts tonnes, une armoire double et un moulin à beurre vaisselles, couteaux & fourchettes, cuillers, sceaux, chaudron, bombes, poêle de fer double et tuyaux que les donataires disent le tout bien connaitre et savoir de plus le ménage de la maison, moins sa table d'office, le pupitre, deux valises, une commode et le lit garnie et couchette du donateur qu'il se réserve en propre pour lui. Cette donation faite aux charges, clauses & conditions suivants — A charge par les dits donataires de payer 1e. les ans & rentes des dites terres aux Seigneurs du lieu et arrérages si aucuns sont dûs. 2e. de payer & acquitter touttes les dettes actuelles du donateur se montant à cinquante Louis environ et plus avec l'aide de son beau père, M. Hébert Théberge marchand de l'Islet, à ce présent qui y consent et s'y oblige avec lui. 3e. de payer, fournir, et annuellement au dit donateur une rente & pension annuelle alimentaire et viagère au dit donateur une rente & pension annuelle alimentaire et viagère sa vie durant à compter du premier de mai prochain et les soins nécessaires au dit donateur qui restera en la dite maison sus donnée et sera libre et maitre de vaquer partout dans la dite maison de jouir de son office et de sa chambre à coucher sa vie durant ainsi qui suit. Rente, cent livres de lard salé, le quart le contenant vingt-cinq livres de boeuf, trois quintaux de bonne fleure de blé, six livres de riz, des pois ou de l'orge pour la soupe au besoin, six livres de tabac à fumer et deux livres de tabac à priser et quatre livres de savoin, quinze livres de beurre salé, dix livres de graisse [saindoux] des herbes salées quand il y en aura au besoin, deux cents d'oignons, des herbes fraiches en été au besoin du lait au besoin en été & autres saisons quant il y en aura deux livres de thé, quinze livres de sucre, quatre de pots de rum en esprit, des pommes de choux vingt cinq quant il y en aura. 4e. Tous les items ou articles de rente ci-dessus stipulés payables et fournissables tous les ans, par quartier et d'avance. 5e. Pour l'habillement, une paire de pantalon, d'étoffe grise du pays deux chemises de coton, rayé, une paire de caleçon une veste tous les ans, une parie de mitaine du magasin, deux paires de bas de laine et une parite de chausson lainé tous les ans, un palto d'étoffe ou de stoff du magasin tous les deux ans, un casque tous les cinq ans un fichu propre tous les deux ans, un mouchoir de poche tous les ans, et habit propre une fois pour toutes, une paire bottes canadienne tous les ans et paire ditto propres tous les quatre ans. 6e. de soigner les donateur tant en santé qu'en maladie à son besoin. le blanchir & raccommoder à son besoin, d'entretenir son lit proprement, sa chambre et son office, et renouveler son lit de couvertures au besoin et faire sa chambre aussi au besoin et lui procurer les soins du médecin au besoin et tous les seconds spirituels à sa demande l'éclairer à son besoin, et lui fournir douze cordes de bon bois de chauffage par année débité prêt à metre au poele et entre en sa chambre où il le voudra. 7e. Le faire inhumer à son décès et lui faire chanter deux services, l'un sur le corps et l'autre anniversaire, avec dix messes basses de requiem pour le repos de son âme. 8e. Se réserve le donateur, le droit de se servir de la jument sus donnée attelée sur voiture convenable pour vaquer à ses affaires et à l'église quand il voudra, laquelle dételée au retour par le donataire. 9e. Se réserve aussi le dit donateur pour l'exécution de toutes les charges et obligations ci-dessus stipulées sont droit & privilège de bailleur de fons par hypothèque spéciale sur les biens de fonds sus donnés jusqu'à concurrence de la somme de trois cents Louis courant, quelles charges et obligations les donataires se sont volontairement soumis & obligés. Dont Acte, sous le numéro de mes minutes deux mille deux cent dix. Fait & passé à Sainte Luce, en l'Etude du donateur, le onze de mars après-midi. L'an mil huit cent quatre-vingt, lecture faite et ont signé.

J.B. Pelletier
Narcisse Pelletier
Emma Théberge
Hubert Théberge
Siméon de Champlain N.P.

1. Hoirs: héritiers
2. Ayant cause: Celui à qui les droits d'une personne ont été transmis.
3. Donataire: Personne à qui une donation est faite.
4. Louis: Pièce d'or valant 24 livre, à l'effigie des Rois de France. (La livre a été remplacée par le franc.)

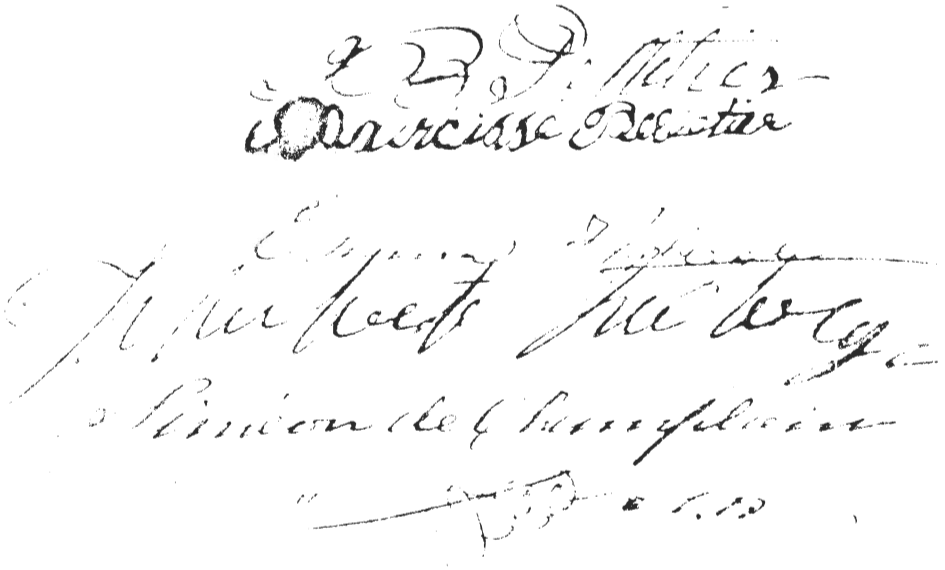

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

suite

LANCEMENT D'UN LIVRE

Bien que le livre MOI, OVIDE LEBLANC, J'AI POUR MON DIRE soit sorti depuis quelques mois et qu'il ait même occupé la première place des "meilleurs vendeurs" au Québec durant plusieurs semaines, la SOCIETE D'HISTOIRE DU BAS ST-LAURENT a proposé aux éditions Leméac d'organiser un "lancement" officiel du volume à Rimouski, le 13 mai.

Ce sera la première fois que la région de l'Est rend publiquement hommage à Bertrand B. Leblanc, fils de Lac-au-Saumon devenu commissaire industriel de la ville d'Alma et écrivain à ses (meilleures) heures.

On sait que l'auteur a déjà publié: BASEBALL-MONTREAL (Edition du Jour, 1968), LE GUIDE DU CHASSEUR (Editions du Jour, 1970), HORACE OU L'ART DE PORTER LA REDINGOTE (Editions du Jour, 1974) et finalement, MOI, OVIDE LEBLANC, J'AI POUR MON DIRE (Editions Leméac, 1976).

Les "anciens" du Séminaire de Rimouski et tous ceux qui ont connu Bertrand B. Leblanc (Bill pour les intimes) prendront sûrement plaisir à revivre les belles années en compagnie de ce "gars d'ici" qui sait si bien raconte notre région, dans la langue la plus savoureuse qui soit, celle du peuple.

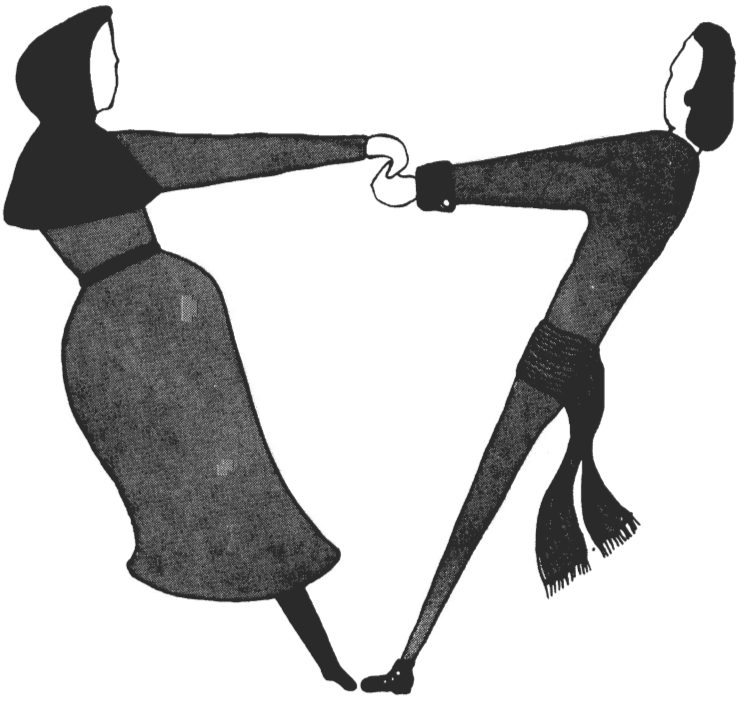

l'ensemble folklorique "RIGODON"

LA TROUPE RIGODON ET LE PATRIMOINE REGIONAL

Parmi les efforts de conservation du patrimoine régional, l'Ensemble folklorique RIGODON de Rimouski se signale à deux niveaux: recherche et diffusion.

D'abord au plan de la danse, cet Ensemble a recueilli et noté auprès de citoyens de Saint-Léon-le-Grand le quadrille de la Matapédia qu'il a présenté intégralement au public, au son du violon de Madame Thérèse Rioux qui possède un répertoire varié dont une partie lui vient de son père, originaire de St-Gabriel. L'Ensemble se propose aussi de mettre sur scène le quadrille de New-Richmond, recueilli et noté dernièrement par Paul Piché.

Ensuite, au plan des costumes, certains membres du groupe ont travaillé en collaboration avec les Ateliers Plein Soleil de Mont-Joli pour retrouver le costume paysan (féminin et masculin) de la fin du 19ème siècle qui se portait dans la région de Mont-Joli—Ste-Flavie. Ce costume est actuellement porté par les membres de l'Ensemble lors de ses spectacles. De plus, la technique du "fléché" est pratiquée par plusieurs d'entre eux.

Enfin, sur le plan de la chanson, un travail de collaboration avec le chansonnier folkloriste Donald Deschênes a permis de faire connaître certaines vieilles chansons de la région de Cap-Chat—Ste-Anne-des-Monts.

En un mot, un souci d'authenticité et de respect au passé anime ce groupe qui désire d'abord et avant tout faire connaître et aimer l'héritage de ses pères.

Diane D.-Côté,
directrice de la troupe.

à surveiller
notre prochain numéro...

$1.50

nous apporter des nouvelles de leurs frères et tout de suite nous nous sommes mis en route pour les rejoindre tous ensembles. Là nous avons travaillé pendant cinq semaines et nous avons été bien payer de notre temps. Voyant que nous étions pour passer l'hiver à cette place, je suis parti pour la ville Sacramento, c'était dans le mois de novembre, j'ai pris mon petit mulet, et je me suis mis en route, je me suis rendu ~~rendu~~ assez heureusement à la ville de Moncalomme, là j'ai rencontré un français et je me suis informé quel chemin prendre pour aller à Sacramento parce qu'il y avait plusieurs chemins proche à proche, c'est homme et a été bien prêt à ma demande, mais il m'a fait prendre un chemin tre- mauvais, ne le connaissant pas je je me mis en route, en avançant dans ce chemin

Dans le cadre de la Semaine du Patrimoine, la Société d'Histoire publie un récit de voyage en Californie, fait par deux frères de Trois-Pistoles, au moment de la "Ruée vers l'or" au milieu du siècle dernier.

IMPRESSIONS DES ASSOCIES INC., 212 DE LA CATHEDRALE, RIMOUSKI.